

**Bilan annuel de l'animation du DocOb  
du site Natura 2000 FR 1112012 – Boucles de Moisson, de  
Guernes et Forêt de Rosny**

**Année 2013**



**Mai 2014**

**Photographies en page de couverture, de gauche à droite et du haut vers le bas :**

Réserve Naturelle Régionale de Moisson @ N. Prou ; Forêt Régionale de Rosny @ AEV ; Suivi scientifique des espèces @ AEV ; Installation du radeau à sternes sur la Base de Loisirs de Moisson @ AEV

## **SOMMAIRE**

<b>1.</b>	<b>Préambule</b>	<b>4</b>
1.1	Le DocOb et le site Natura 2000	4
1.2	L'animation	4
1.3	Rappel des enjeux et objectifs du DocOb	4
1.4	Missions de la structure animatrice	9
<b>2</b>	<b>Gestion de l'état de conservation des espèces</b>	<b>10</b>
2.1	Animation des contrats Natura 2000	10
2.1.a	Présentation des contrats Natura 2000 de 2013	10
2.1.b	Suivi des contrats en cours	11
2.1.c	Présentation des contrats potentiels à venir	12
2.2	Animation des MAEt	14
2.2.a	Présentation du projet agro-environnemental	14
2.2.b	Synthèse des engagements MAEt depuis 2010	16
2.3	Animation de la charte Natura 2000	17
<b>3</b>	<b>Évaluation des incidences des projets</b>	<b>17</b>
<b>4</b>	<b>Suivis scientifiques et techniques</b>	<b>18</b>
<b>5</b>	<b>Information, communication, sensibilisation</b>	<b>22</b>
5.1	Création / mise à jour d'outils de communication, media	22
5.2	Participation à des réunions d'information ou des manifestations	23
5.3	Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site	23
<b>6</b>	<b>Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site</b>	<b>23</b>
<b>7</b>	<b>Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site</b>	<b>24</b>
7.1	Organisation de la gouvernance du site	24
7.1.a	Organisation des réunions du comité de pilotage	24
7.1.b	Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat	24
7.2	Gestion administrative et financière	24
<b>8</b>	<b>Synthèse</b>	<b>25</b>

## 1. Préambule

### 1.1 Le DocOb et le site Natura 2000

Le Document d'objectifs (DocOb) porte sur la Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR1112012 des « Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny » (Directive Oiseaux) (localisation et limite de la zone en **figure 1**). Le DocOb a été validé par l'arrêté préfectoral du 23/11/2010 et l'animation a débuté le 07/12/2010 à la suite de la réunion du Comité de pilotage (Copil) pour la désignation de la structure animatrice.

### 1.2 L'animation

Le Comité de pilotage est présidé par Madame Françoise DESCAMPS-CROSNIER députée maire de la commune de Rosny-sur-Seine. L'animation du DocOb est portée par la Région Ile-de-France qui a désigné l'Agence des Espaces Verts (AEV) en tant que structure animatrice.

Le chargé de mission a été affecté à 40% de son temps à l'animation du DocOb des Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny. Le temps d'animation restant est réparti sur deux autres sites Natura 2000 animé par l'AEV :

- ZPS FR1112003 des « Boucles de la Marne » (40%),
- ZSC FR 1100819 du « Bois de Vaires-sur-Marne » (20%).

Le présent bilan reprend les activités de la troisième année d'animation sur ce site, de janvier 2013 à décembre 2013.

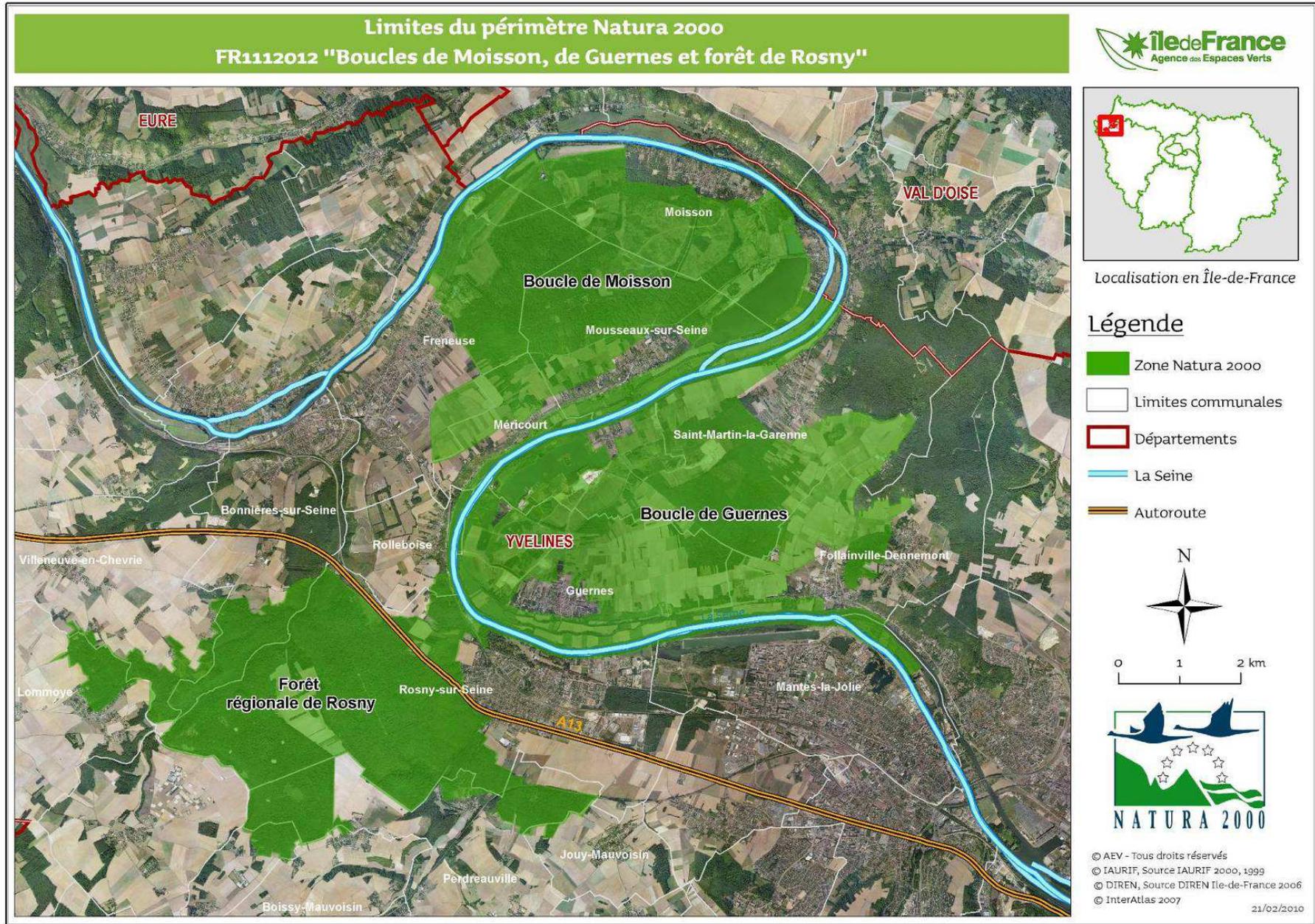
### 1.3 Rappel des enjeux et objectifs du DocOb

Les enjeux écologiques ayant justifié la désignation du site sont relatifs à l'état de conservation des espèces de la directive « Oiseaux » présentes sur le site lors des relevés réalisés pour l'élaboration du DocOb.

**Le tableau 1** reprend les différentes espèces et hiérarchise les enjeux de conservation associés. Au total, le site compte 12 espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux (espèces menacées devant bénéficier de mesures de protection de leurs habitats).

Les objectifs de développement durable du DocOb ont été déclinés par grands types de milieux (agricoles, forestiers, zones humides, ouverts non agricoles) et sont rappelés dans le **Tableau 2**. Pour chaque objectif, les actions du DocOb correspondantes ont été rappelées.

**Figure 1 : Localisation et limites de la ZPS**



**Tableau 1 : Synthèses des enjeux de conservation pour la ZPS des « Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny »**

Espèce	Commentaire	Enjeu de conservation	Remarque
<b>Alouette lulu</b> 11 couples	<b>Valeur patrimoniale : Très forte</b> ; Espèce rare en Île-de-France et localisée à quelques secteurs mais non menacée en France <b>Risque : Assez fort</b> ; Population faible et localisée, menacée par l'enfrichement des pelouses rases et secondairement par la fréquentation du public. Elle est en augmentation mais dépend de l'entretien du milieu réalisé par l'AEV dans la RNR de la boucle de Moisson	<b>Fort</b>	<b>Dépendance à la mise en œuvre de mesures de gestion favorables des habitats de nidification</b>
<b>Œdicnème criard</b> 34-41 couples	<b>Valeur patrimoniale : Forte</b> ; Espèce assez rare et relativement localisée en Île-de-France. La ZPS accueille la plus importante population de la région. « Quasi menacé » en France <b>Risque : Fort</b> ; Espèce actuellement bien représentée dans la ZPS mais menacée à court ou moyen terme par la fermeture des pelouses et friches de recolonisation de carrières qui accueillent la majorité des effectifs	<b>Fort</b>	<b>Régression prévisible de la population si des mesures de conservation et de gestion ne sont pas mises en œuvre</b>
<b>Fauvette pitchou</b> 1 couple	<b>Valeur patrimoniale : Très forte</b> ; Espèce rare en Île-de-France, localisée à quelques secteurs et en limite d'aire de répartition mais non menacée en France <b>Risque : Assez fort</b> ; Population très faible et isolée, dépendante de l'entretien des landes au sein du Domaine régional	<b>Fort</b>	<b>Dépendance à la mise en œuvre de mesures de gestion favorables des habitats de nidification</b>
<b>Engoulevent d'Europe</b> 9-14 couples	<b>Valeur patrimoniale : Forte</b> ; Espèce assez rare en Île-de-France et localisée à quelques secteurs mais non menacée en France <b>Risque : Assez fort</b> ; Population faible et localisée qui a connu une forte régression. Elle est menacée par le boisement des landes	<b>Fort</b>	<b>Dépendance à la mise en œuvre de mesures de gestion favorables des habitats de nidification</b>
<b>Sterne pierregarin</b> 2-3 (-15) couples	<b>Valeur patrimoniale : Assez forte</b> ; Espèce assez rare et localisée en Île-de-France mais non menacée en France <b>Risque : Fort</b> ; Population faible, menacée par le dérangement par le public	<b>Fort</b>	<b>Risque de disparition en l'absence de mesures de conservation</b>
<b>Pie-grièche écorcheur</b> 5-6 couples	<b>Valeur patrimoniale : Forte</b> ; Espèce rare en Île-de-France mais assez bien répartie dans la région et non menacée en France <b>Risque : Moyen</b> ; Population faible et localisée mais stable. Habitats menacés par évolution en boisements	<b>Assez fort</b>	<b>Risque de régression à long terme en l'absence de gestion des milieux favorables (landes et pelouses piquetées, haies arbustives en bordure de prairies...)</b>
<b>Bondrée apivore</b> 7-8 (-10) couples	<b>Valeur patrimoniale : Moyenne</b> ; Espèce assez rare dans la région mais bien répartie sur le site et en Île-de-France et non menacée en France <b>Risque : Faible</b> ; L'espèce est bien présente dans la ZPS. Les risques d'altération de ses habitats de chasse sont moyens et de reproduction sont faibles	<b>Faible</b>	<b>Populations stables non dépendantes de mesures de conservation particulières</b>
<b>Circaète Jean-le-Blanc</b> 2-4 individus	<b>Valeur patrimoniale : Très forte</b> ; Espèce très rare et nouvellement nicheuse en Île-de-France, très localisée et en limite d'aire de répartition mais non menacée en France <b>Risque : Faible</b> ; L'espèce ne niche pas actuellement dans la ZPS. Le secteur est isolé des sites les plus proches occupés par ce rapace (forêt de Fontainebleau). Les risques d'altération de ses habitats de chasse sont moyens	<b>Faible</b>	<b>Population non nicheuse actuellement non dépendante de mesures de conservation particulières</b>
<b>Milan noir</b> 1 couple irrégulier	<b>Valeur patrimoniale : Très forte</b> ; Espèce rare en Île-de-France, localisée à quelques sites et en limite d'aire de répartition mais non menacée en France <b>Risque : Faible</b> ; Nidification irrégulière, population très faible et isolée mais habitat peu menacé	<b>Faible</b>	<b>Situation de l'espèce indépendante de l'état des habitats et des activités au sein de la ZPS tant que l'espèce est un nicheur irrégulier</b>
<b>Martin-pêcheur d'Europe</b> 2 (5-10) couples	<b>Valeur patrimoniale : Moyenne</b> ; Espèce assez rare en Île-de-France mais bien répartie dans la région et non menacée en France <b>Risque : Faible</b> ; Les berges abruptes sont peu menacées dans leur globalité	<b>Faible</b>	<b>Populations stables non dépendantes de mesures de conservation particulières</b>
<b>Pic mar</b> 13 couples	<b>Valeur patrimoniale : Moyenne</b> ; Espèce assez commune, bien répartie en Île-de-France et en forêt de Rosny, en augmentation et non menacée en France <b>Risque : Faible</b> ; Ses habitats sont peu menacés actuellement	<b>Faible</b>	<b>Populations stables non dépendantes de mesures de conservation particulières</b>
<b>Pic noir</b> 3 couples	<b>Valeur patrimoniale : Moyenne</b> ; Espèce assez rare et bien répartie en Île-de-France, en augmentation et non menacée en France <b>Risque : Faible</b> ; Population faible mais stable et habitats peu menacés actuellement	<b>Faible</b>	<b>Populations stables non dépendantes de mesures de conservation particulières</b>

D'après : LELAURE B. et al, 2010 – Document d'objectifs du site Natura 2000 FR112012 « Boucles de Moisson, Guernes et forêt de Rosny ». Agence des espaces verts de la Région Île-de-France, PARIS, juillet 2010, p143.

**Tableau 2 : Objectifs de développement durable sur le site**

Type de milieux	Objectifs de développement durable		Actions <sup>1</sup>	
<b>Tous les milieux</b>	OBJECTIF 1	Protéger les espaces naturels et agricoles dans une logique de maintien des corridors écologiques	Anim_Agri Anim_Forêt Anim_ZH	Anim_MO Anim_1
	OBJECTIF 2	Assurer une veille environnementale et favoriser la prise en compte des enjeux écologiques dans les projets et les politiques publiques du territoire	Anim_1	
	OBJECTIF 3	Communiquer sur Natura 2000 et développer l'éducation à l'environnement auprès du grand public et des professionnels	Anim_Agri Anim_Forêt Anim_ZH	Anim_MO Anim_2
	OBJECTIF 4	Assurer la prise en compte des espèces d'intérêt communautaire lors de l'exploitation des granulats	Anim_3	
	OBJECTIF 5	Accompagner le développement d'un tourisme durable et respectueux de l'environnement et développer la prise en compte de la biodiversité dans les pratiques de loisirs	Anim_4 Anim_6	Freq_1 Freq_2 Freq_3
	OBJECTIF 6	Assurer le suivi scientifique de l'avifaune et améliorer la connaissance sur les activités socio-économiques et leurs interactions avec l'environnement	Anim_5 Anim_Agri Anim_Forêt	Anim_ZH Anim_MO

Type de milieux	Objectif 7	Sous-objectifs (objectifs opérationnels)	Actions
<b>Milieux agricoles</b>	Maintenir ou développer des pratiques agricoles favorisant la conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire sans compromettre la viabilité économique des exploitations agricoles	✓ Développer une agriculture économe en intrants et réduire l'utilisation des produits phytosanitaires	Anim_Agri Agri_3 à 6 Charte
		✓ Maintenir voire développer le maillage en éléments fixes du paysage et l'entretenir de manière adaptée	Agri_1 Agri_2 Charte
		✓ Maintenir voire développer les couverts herbacés (jachères, prairies, bandes enherbées) et les gérer de manière extensive	Agri_3 à 9 Charte
		✓ Maintenir un assolement diversifié comprenant des cultures favorables à l'œdicnème criard	Anim_Agri Agri_10
		✓ Lutter contre l'embroussaillage des milieux ouverts par le pâturage	Agri_11

<sup>1</sup> Anim = Animation ; ZH = Zones humides ; MO = Milieux ouverts

Type de milieu	Objectif 8	Sous-objectifs (objectifs opérationnels)	Actions <sup>2</sup>
<b>Milieux forestiers</b>	Maintenir ou développer des pratiques sylvicoles favorisant la conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire sans compromettre la viabilité économique de l'exploitation forestière et les activités de loisirs	✓ Promouvoir une sylviculture durable et économe en intrants sans recours aux produits phytosanitaires	Anim_forêt Charte
		✓ Améliorer la structure des peuplements forestiers pour les rendre plus favorables aux espèces d'intérêt communautaire	Forêt.1 Forêt.2 Charte
		✓ Informer les usagers et limiter les dérangements liés à la fréquentation du public	Freq.1 Freq.2 Freq.3 Charte

Type de milieu	Objectif 9	Sous-objectifs (objectifs opérationnels)	Actions
<b>Milieux Humides</b> (cours d'eau, plans d'eau et leurs berges)	Maintenir ou développer des pratiques de gestion favorisant la conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire inféodées aux milieux humides sans compromettre les activités économiques et de loisirs qui s'y déroulent	✓ Lutter contre les sources de pollution des eaux	Anim_ZH Charte
		✓ Maintenir ou développer une végétation ripuaire favorable aux oiseaux d'intérêt communautaire	ZH.1 Charte
		✓ Assurer le bon fonctionnement hydraulique des zones humides	ZH.2
		✓ Maintenir ou créer des sites de nidification pour les espèces d'intérêt communautaire	ZH.1 ZH.3 ZH.4
		✓ Informer les usagers et limiter les dérangements liés à la fréquentation du public	Freq.1 Freq.2 Freq.3 Charte

Type de milieu	Objectif 10	Sous-objectifs (objectifs opérationnels)	Actions
<b>Milieux ouverts non agricoles</b> (pelouses, landes, fruticées, friches, végétations rases...)	Maintenir voire développer les milieux ouverts et mettre en place des pratiques de gestion favorisant la conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire sans compromettre les activités économiques et de loisirs qui s'y déroulent	✓ Développer une gestion des milieux ouverts économe en intrants en limitant l'usage des produits phytosanitaires	Anim_MO Charte
		✓ Lutter contre l'embroussaillage et entretenir voire restaurer une mosaïque d'habitats comprenant des milieux ouverts (pelouses, landes, fruticées)	MO.1 MO.2
		✓ Créer ou maintenir les éléments fixes du paysage (haies, ripisylves...)	MO.3 Charte
		✓ Informer les usagers et limiter les dérangements liés à la fréquentation du public	Freq.1 Freq.2 Freq.3 Charte

#### **1.4 Missions de la structure animatrice**

Les missions de l'AEV dans l'animation du DocOb du site des « Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny », s'articulent autour des missions suivantes :

- Gestion de l'état de conservation des espèces,
- Suivi des évaluations des incidences,
- Suivi scientifique,
- Information, communication et sensibilisation,
- Participation à la cohérence des politiques publiques,
- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

La suite de ce bilan se propose de détailler chacune de ces missions.

## 2 Gestion de l'état de conservation des espèces

Le bon état de conservation des oiseaux de la ZPS peut être géré grâce aux outils développés par Natura 2000 ; Il s'agit de la signature des contrats Natura 2000, de la Charte, de l'engagement des agriculteurs dans les mesures agro-environnementales (MAEt) et l'application du régime des évaluations des incidences Natura 2000 (EIN). Les paragraphes qui suivent se proposent d'explicitier les actions d'animations que l'AEV à mises en place pour actionner ces leviers.

### 2.1 Animation des contrats Natura 2000

#### 2.1.a Présentation des contrats Natura 2000 de 2013

Depuis le contrat de réouverture de milieu réalisé entre 2009 et 2011 sur la réserve naturelle régionale de Moisson, il est nécessaire désormais de réaliser des travaux d'entretien afin de maintenir les milieux ouverts. Aussi, l'AEV a contractualisé à nouveau avec l'Etat et l'Europe en Octobre 2013 sur le périmètre de la réserve (au titre de la ZPS), afin d'entretenir les milieux ouverts favorables à la nidification et l'alimentation des espèces d'intérêt communautaire fréquentant la zone : l'Œdicnème criard, la Pie-grièche écorcheur, la Bondrée apivore, le Circaète Jean-le-blanc, l'Alouette lulu et plus rarement la Fauvette pitchou fréquentent ces milieux. Un contrat d'entretien a également été mis en place parallèlement sur le domaine régional de Flicourt et la forêt de Rosny. Suit une description plus détaillée des travaux mis en œuvre dans le cadre de contrats Natura 2000 en 2013 (voir également la note technique pour la localisation des travaux en **Annexe 1**).

#### Entretien des milieux ouverts au sein de la Réserve Naturelle Régionale de Moisson

- ✓ **Grande carrière (partie ouest de la réserve) :** opérations mécaniques visant à entretenir et restaurer les milieux de landes et pelouses, plus précisément des fauches avec export, girobroyage avec export et étrepages sur une surface totale d'environ 75 ha. Ces opérations sont prescrites dans le Plan de gestion de la Réserve.



**Figure 2 :** Lande à callunes / Pelouses au sein de la RNR de Moisson après travaux (photo : N Prou, 2013).

- ✓ **Petite carrière (partie est de la réserve) :** il s'agit dans cette zone d'entretenir les milieux par la mise en place de pâturage ovin sur une surface d'environ 49 ha. Les moyens mis en œuvre sont :
  - o La pose de 3500 m de clôture à moutons,
  - o La pose de 4 portails d'accès,
  - o La pose de filets de contention à moutons,
  - o L'adduction d'eau sur environ 100 m

Ces derniers travaux ont été réalisés en début d'année 2014.

## Entretien des milieux ouverts au sein du Domaine régional de Flicourt



**Figure 3 :** domaine régional de Flicourt (AEV, 2012)

Contexte : Les pelouses de cette propriété régionale accueillant plusieurs couples d'oedicornèmes criards en période de reproduction, ces milieux doivent être fauchés annuellement pour conserver leur capacité d'accueil pour l'espèce.

### Objectif des travaux et moyens mis en œuvre :

- Entretien des milieux favorables à la reproduction de l'oedicornème criard par fauche et export de la végétation herbacée sur environ 6 ha (ces travaux d'entretien sont d'ores et déjà en cours).
- Canaliser le public et l'informer de son impact sur les espèces de la Directive « Oiseaux » si les cheminements et aménagements de mise en défend ne sont pas respectés. Les moyens mis en œuvre seront la pose d'une barrière et la pose d'un panneau d'information.

### 2.1.b Suivi des contrats en cours

#### Mise en place du radeau à sternes sur la BPAL de Moisson

La Base de plein air et de loisirs de Moisson est régulièrement fréquentée par la sterne pierregarin comme zone d'alimentation. En effet, la base possède un grand plan d'eau favorable au nourrissage de l'espèce. Ancienne carrière de granulats, le plan est assez homogène et ne présente pas de sites potentiels de nidification pour l'oiseau. La Base a accepté la proposition de la mission Natura 2000 de l'AEV de souscrire à un contrat Natura 2000 visant à la mise en place d'un radeau à Sternes sur le plan d'eau, seul moyen de favoriser la nidification de l'espèce quand des îlots ou berges sableuses dépourvus de végétation sont inexistantes. La direction de la Base a accueilli la démarche très favorablement et l'animateur a accompagné les signataires dans toutes les démarches techniques et administratives. Le contrat a été officiellement signé par les services de l'Etat en janvier 2013.

Le radeau a été installé fin février 2013 sous la direction de Régis Saintier, responsable des activités nautiques de la base, assisté de Quentin Droneau du personnel de la base, Martial Colas, ornithologue, et Jean-Claude Chantelat, représentant de la LPO Ile-de-France. Il vient renforcer la capacité d'accueil de la ZPS qui ne comptait jusqu'alors qu'un site de nidification devenu précaire ; en effet une colonie d'environ 3-5 couples s'établit chaque année sur une péniche non utilisée sur le plan d'eau de l'Ilon, et le retrait ou le déplacement éventuel de la péniche aurait des conséquences néfastes sur les oiseaux qui y nichent.

Couplé au radeau déjà installé en 2010 à l'Ilon par les carrières Lafarge, ce nouveau radeau a été mis en place avec l'espoir d'un report de la colonie sur le plan d'eau de la Base.



**Figure 4 :** installation du radeau à sternes au sein de la BPAL début 2013 (photos : Marco Banchi, 2013)

Le succès est d'ores et déjà complet puisque dès ce 1er printemps la plateforme a été occupée par 7 couples de sterne pierregarin qui y ont effectué 1 nichée (voire 2 pour certains couples qui ont vu leur nid pillé par des corneilles noires), produisant au total 16 poussins sur 22 œufs pondus. Cette expérience a en outre permis aux jeunes fréquentant l'École de plein air de la base de s'initier à l'ornithologie en participant au suivi de cette nidification.

(**source:**[http://www.basebouclesdeseine.com/index.php?option=com\\_content&view=article&id=221:bilanornitho2013&catid=108:ornitho&Itemid=176](http://www.basebouclesdeseine.com/index.php?option=com_content&view=article&id=221:bilanornitho2013&catid=108:ornitho&Itemid=176) ).

Une synthèse des contrats signés au sein de la ZPS de Moisson est présentée dans le Erreur ! Source du renvoi introuvable..

### 2.1.c Présentation des contrats potentiels à venir

Les paragraphes suivants présentent quelques pistes de contractualisation ayant été proposées ou envisagées en 2013. La concrétisation de ces projets reste à confirmer dans les années à venir.

#### Pâturage des pelouses de Rosny



Dans un objectif de restauration et d'entretien des rares zones de pelouses calcicoles encore présentes sur le territoire, il est envisagé de mettre en place, comme cela a déjà été expérimenté hors-contrat Natura 2000, du pâturage ovin au niveau des pelouses de la forêt de Rosny sur de courtes périodes afin d'entretenir les formations herbacées rases, ces actions s'inscrivant complètement dans les préconisations du Document d'objectifs visant à conserver les milieux ouverts favorables aux espèces d'intérêt communautaire (contrats Natura 2000 d'entretien à travers la « Gestion par pâturage »);

**Figure 5 :** Pâturage sur les pelouses en lisière de la forêt de Rosny (AEV, 2013)

#### Mise en place de contrats « îlots de sénescence » en forêt de Rosny

Il est prévu en 2014 qu'un travail soit mené en concertation avec les techniciens en charge de la gestion de la forêt de Rosny afin de définir les zones les plus adaptées à la création d'îlots de sénescence, mesure pouvant être mises en place ensuite dans le cadre de contrats Natura 2000, avec pour objectif de favoriser la nidification des certaines espèces forestières d'intérêt communautaire, en particulier les pics (espèces d'intérêt communautaire fréquentant d'ores et déjà la zone et pour lesquels un suivi est mis en place).

**Tableau 3 : Synthèse des contrats Natura 2000 signés au sein de la ZPS des Boucles de Moisson, Guernes et de la Forêt de Rosny.**

Contrat	Bénéficiaire	Montant total	Date signature (convention)	Actions prévues	Espèce concernées	Surface ou nb	Mesures du DocOb liées	Avancement
32309D 078000 001	AEV Moisson	389 293,81€	14/01/2010	Ouverture et maintien de milieux ouverts	Œdicnème criard Alouette lulu Pie grièche-écorcheur Bondrée apivore Circaète Jean-le-Blanc	32 ha	MO_1	En attente de paiement du solde de l'opération terminée à l'automne 2011
32312D 078000 001	BPAL Moisson	10 979,28 €	18/01/2013	Création et pose d'un radeau artificiel	Sterne pierregarin	9 m <sup>2</sup>	ZH_4	Travaux réalisés en février 2013 Demande de soldes en cours
32313D 078000 006	AEV – RNR Moisson	106288,82 €	16/10/2013	Restauration de milieux ouverts par débroussaillage lourd	Œdicnème criard Pie grièche-écorcheur Bondrée apivore Circaète Jean-le-Blanc	82 ha	MO_1	Travaux réalisés Fin 2013
				Travaux d'entretien de milieux ouverts par fauche avec exportation	Œdicnème criard Pie grièche-écorcheur Bondrée apivore Circaète Jean-le-Blanc	49 ha	MO_1	Phase d'entretien en cours Première demande de paiement en cours
32313D 078000 001	AEV - Domaine de Flicourt	21621,20 €	16/10/2013	Entretien de milieux ouverts par fauche avec exportation	Œdicnème criard Pie grièche-écorcheur Bondrée apivore	5,6 ha	MO_1	1 passage de fauche réalisé fin 2013
				Travaux de mise en défens de zones de reproduction des oiseaux	Œdicnème criard Pie grièche-écorcheur Bondrée apivore	200 mL	Freq_2	Réalisation des travaux fin 2014
				Aménagement visant à informer les usagers pour limiter leur impact	Œdicnème criard Pie grièche-écorcheur Bondrée apivore	2 U	Freq_3	Réalisation des travaux fin 2014

## 2.2 Animation des MAEt

### 2.2.a Présentation du projet agro-environnemental

En 2010 et 2011, l'animation a permis l'engagement de 7 agriculteurs. Toujours pour la même période, 77 ha de terres agricoles ont été engagés dans des MAEt, cela représente environ 6% de la Surface Agricole Utile (1300 ha) de la ZPS des Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny. Les espèces visées par ces mesures utilisent pour leur reproduction et/ou leur alimentation les milieux prairiaux ou cultivés.

Au total, 11 mesures ont été proposées aux agriculteurs de la ZPS. Une mesure pour la gestion des haies, une mesure originale pour l'œdicnème criard (culture basse et peu dense de navette fourragère), une mesure pour favoriser l'entretien des milieux ouverts par pastoralisme et d'autres mesures pour la création, le maintien et l'entretien de prairies.

Pour l'année 2012, un agriculteur a augmenté le nombre de parcelles engagées sur la boucle de Guernes (15,15 Ha) en souscrivant des mesures de création de prairie (sur des parcelles en rotation céréalière) et de maintien du gel. Localement ces mesures sont favorables à l'alimentation ou la nidification de l'avifaune. Sur ces territoires de fracturation de la craie et de vulnérabilité vis-à-vis des pollutions par les produits phytosanitaires des nappes d'eau, de telles mesures concourront également à l'amélioration de la qualité des eaux souterraines.

Au final, 92 ha de SAU (7.1%) ont été engagés par 7 agriculteurs sur les 14 présents sur la ZPS.

En 2013, il n'y a pas eu de nouvel agriculteur ni de nouvelles surfaces engagées du fait de l'absence d'animateur au moment de la période de contractualisation, mais néanmoins de nouveaux contacts intéressants ont été établis pour de futurs contrats (création de prairies, mise en place de couverts d'intérêt avifaunistique, entretien de haies...). A l'heure actuelle, près d'un agriculteur sur deux dans la ZPS ont souscrit des mesures.

**Le Tableau 4**, reprend toutes les mesures jusque-là souscrites, les années de signature de contrats ainsi que les surfaces engagées.

Pour chaque agriculteur engagé, la structure animatrice a produit un Diagnostic Biodiversité de l'exploitation. Cette pièce contractuelle permet à l'agriculteur de suivre ses mesures et leur impact sur le potentiel en biodiversité de sa ferme (linéaire de haies,...). Il permet également l'enregistrement des pratiques à la parcelle engagée.

#### Exemple de MAEt : Création d'un couvert favorable à l'œdicnème criard.

Cette mesure est unique en France, et a été spécialement conçue pour la création de nouveaux habitats de l'œdicnème criard. Il s'agit de proposer à l'agriculteur, sur les territoires favorables à l'oiseau, la transformation de sa culture conventionnelle pour 1/5 de sa surface en culture de navette sans apport d'intrants. Grâce aux faibles densités implantées et au port végétatif ras des navettes, l'œdicnème peut utiliser ces nouveaux espaces pour la nidification. Sur les 5 années du contrat, la surface semée en navette tourne de façon à ce qu'au terme de l'engagement l'ensemble de la parcelle ait été favorable à l'oiseau.



Diagnostic biodiversité  
&  
Mesures agro-environnementales

Exploitation agricole  
Gerard OURS  
NEULLY  
N° PACAGE : 027000398

Zone Natura 2000  
FR112012  
« Boucles de Moisson, Guernes et forêt de Rosny »

*Réalisation :* Marco Banchi, chargé de mission Natura 2000, Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France

*Date :* 11 juin 2011



**Figure 6 :** un exemple de diagnostic réalisé



**Figure 7 :** Sur cette exploitation de la boucle de Moisson, les parcelles en vert ont bénéficié de la mesure « Navettes » depuis 2010 sur un territoire fréquenté par l’Œdicnème criard.

En 2012 l’Œdicnème criard a fréquenté les parcelles semées en navette grâce à la MAEt, et en 2013 l’espèce a encore été observée dans le secteur. Cette mesure paraît intéressante pour l’espèce et mérite de continuer à être développée à l’avenir sur les territoires de nidification de l’oiseau.

#### Projet de contrat pastoralisme sur la Boucle Moisson



Une des mesures originales pour la région est l’entretien des milieux ouverts par pastoralisme. Cette mesure a été ouverte sur la ZPS des Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny en raison des milieux prairiaux qu’elle renferme. En effet, sans l’action de l’homme ces habitats fréquentés par l’Œdicnème criard se refermeraient et deviendraient moins propices au cortège avifaunistique qui caractérise ces milieux.

La RNR de la Boucle de Moisson est très représentative de cette dynamique où chaque année d’importants travaux de réouverture et d’entretien mécanique des pelouses sont réalisés.

**Figure 8 :** Prairies de la réserve naturelle régionale de Moisson sur lesquelles le projet de pâturage ovin est mis en place (enclos posé début 2014) (© K. Ben-Mimoun, 2014)

C’est pourquoi depuis le début de l’animation Natura 2000, un berger est recherché pour faire pâturer son troupeau. En 2012, l’AEV via son chargé de mission en agriculture, a trouvé un agriculteur disposé à faire pâturer environ 40 brebis à l’année sur un zonage prédéfini. Les travaux de clôture et d’adduction d’eau ont aujourd’hui été réalisés (Hiver 2013 – Printemps 2014). L’AEV compte sur un pâturage effectif courant 2014. Toutes les prescriptions du plan de gestion de la réserve seront bien évidemment respectées. Il sera alors envisagé la mise en place de la mesure agri-environnementale Gestion pastorale et maintien des milieux ouverts sur les parcelles concernées dans le cadre de l’animation Natura 2000.

## 2.2.b Synthèse des engagements MAEt depuis 2010

**Tableau 4 :** Synthèse des surfaces et montants engagés en MAEt dans la ZPS des Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny au 7 Avril 2014.

Priorité 1	Contrats 2010
Priorité 2	Contrats 2011
Priorité 3	Contrats 2012

N° Pacage	Nom		Codes de la mesure	Mesures										SOMMES DES SURFACES	
				Gestion extensive des prairies sans fertilisation	Gestion extensive des prairies avec limitation de la fertilisation	Création et Gestion extensive des prairies sans fertilisation	Création et Gestion extensive des prairies avec limitation de la fertilisation	Amélioration d'un couvert déclaré en gel	Création et entretien de bandes enherbées	Création d'un couvert d'intérêt avifaunistique	Création d'un couvert favorable à l'Oedicnème criard	Gestion pastorale	Entretien de haies localisées de manière pertinente		Entretien de haies localisées de manière pertinente
	Exploitant	Période d'engagement	Montant / ha (ou /mL) et / an de la mesure (euros)	IF_BOMA_HE1	IF_BOMA_HE2	IF_BOMA_HE3	IF_BOMA_HE4	IF_BOMA_GE1	IF_BOMA_ZR1	IF_BOMA_AU1	IF_BOMA_AU2	IF_MOIS_PS1	IF_BOMA_HA1	IF_BOMA_HA2	
78000940 EARL BEGUIN	1	2010-2015	Surface engagée ou Nombre d'éléments ponctuels	228	164	386	322	126	392	548	109,6	314	0,19	0,34	6,96
78152749 EARL Ferme des Vallées RAUX	2	2010-2015	Surface engagée ou Nombre d'éléments ponctuels					2,13							2,13
78151330 ROUVEL	3	2010-2015 / 2011-2016	Surface engagée ou Nombre d'éléments ponctuels		2,97	1,09	1,8+0,98	4,8							11,64
78000676 GILBERT	4	2010-2015	Surface engagée ou Nombre d'éléments ponctuels					7,33			6,19				13,52
78151344 EARL de la Tuilerie	5	2010-2015	Surface engagée ou Nombre d'éléments ponctuels					0,91		5,06					5,97
27003933 HAUETER	6	2010-2015 / 2012-2017	Surface engagée ou Nombre d'éléments ponctuels	10,4+9,68		4,82+5,47									30,37
027000398 OURS	7	2011-2016	Surface engagée ou Nombre d'éléments ponctuels				21,75								21,75
<b>Total surfaces engagées (Ha)</b>				<b>20,08</b>	2,97	<b>11,38</b>	<b>24,53</b>	20,33	0	6,86	6,19	0	0	0	<b>92,34</b>
<b>Montant total engagé / année (euros)</b>				<b>4578,24</b>	<b>487,08</b>	<b>4392,68</b>	<b>7898,66</b>	<b>2561,58</b>	<b>0</b>	<b>3759,28</b>	<b>678,424</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>24355,944</b>

## 2.3 Animation de la charte Natura 2000

La Charte Natura 2000 de la ZPS a officiellement été lancée lors du comité de pilotage de septembre 2012, avec une présentation conjointe de la Charte du site Natura 2000 « Coteaux et boucles de la Seine » tout proche et parfois superposé à la ZPS.

Différents projets de signature ont émergé depuis, certains en cours de discussion, d'autres en cours d'instruction.



## 3 Évaluation des incidences des projets

Le chargé de mission Natura 2000 est souvent sollicité dans le cadre de l'évaluation des incidences Natura 2000 (EIN) soit par les pétitionnaires à la recherche d'un accompagnement, soit par les services instructeurs pour avis.

L'ensemble des dossiers d'EIN pour lesquels l'animateur à rendu un avis en 2013 n'est pas présenté en détail, faute d'archives précises à ce sujet, mais voici néanmoins quelques exemples.

### La manifestation sportive de la foulée moissonnaise



L'édition de février 2014 a comme l'an dernier fait l'objet d'une EIN. Les échanges ont permis une bonne prise en compte des enjeux avifaunistiques en concertation avec les techniciens et les ornithologues locaux, et en veillant à bien prendre en compte par ailleurs le règlement de la Réserve Naturelle Régionale.

**Figure 9 :** Départ « Hommes » de l'édition 2013 depuis la Base de loisirs (Photo : BPAL des Boucles de Seine)

En effet, la compétition démarre et se termine dans l'enceinte de la BPAL, mais une large partie du parcours se déroule dans la Réserve naturelle régionale de Moisson.

## Etude d'incidence Natura 2000 du projet d'Eco-quartier fluvial à Mantes la Jolie et Rosny sur Seine

L'animateur Natura 2000 a été consulté pour avis sur le dossier d'évaluation des incidences réalisé dans le cadre du projet d'aménagement de l'éco-quartier de Rosny-sur-Seine au niveau de parcelles situées en lisière du site Natura 2000, afin de vérifier que l'ensemble des espèces d'intérêt communautaire avait bien été pris en compte dans l'analyse, et que les incidences potentielles sur celles-ci avaient été pleinement mesurées compte-tenu de l'ampleur de l'ouvrage et des travaux prévus.

### Réhabilitation de maison de maître de Châtillon



L'agence des espaces verts de la région Ile-de-France poursuit la réhabilitation des bâtiments de la maison de maître de Châtillon pour accueillir des bureaux et locaux.

Dans le cadre de sa mission, l'animateur Natura 2000 a accompagné en fin d'année 2013 le maître d'ouvrage en vue des travaux d'aménagement prévus en 2014 pour la rédaction d'une évaluation simplifiée des incidences sur les espèces de la Directive Oiseaux présentes à proximité (Pic mar, Pic noir, Bondrée apivore).

**Figure 10 :** La maison de maître de Châtillon (Photo: AEV)

## **4 Suivis scientifiques et techniques**

Le suivi des populations des espèces de la Directive fréquentant la ZPS par l'animateur seul est impossible. A ce titre, nous remercions les ornithologues bénévoles œuvrant sur le territoire et nous faisant largement bénéficier de leur expertise tout au long des années de manière fidèle et assidue, en particulier Messieurs Baudoin, Chantelat, Colas pour leurs mises à disposition de données régulières et très abondantes.

Le suivi ornithologique de la ZPS est assuré à travers les volets suivants :

- les observations ponctuelles de l'animateur,
- des comptages ponctuels par espèce,
- les comptages annuels Wetlands auxquels l'animateur Natura 2000 est associé,
- les suivis que réalise l'AVEN du Grand-Voyeux sur les propriétés régionales,
- des réunions annuelles d'échange avec les ornithologues des boucles.

Pour la synthèse des données 2013 et ainsi la poursuite du suivi des populations de la ZPS, le nouvel animateur s'est attaché à rencontrer certains ornithologues sur le terrain ce qui lui a permis de rassembler de précieuses informations.

Pour l'année 2013, **le tableau 5** donne l'évolution des effectifs des espèces d'intérêt communautaires visée par le DocOB. Le Faucon hobereau et la Huppe fasciée sont présentés à titre indicatif.

### **Analyse des effectifs des populations présentes dans la ZPS :**

La majorité des espèces suivies semblent présenter des effectifs plutôt stables voire en augmentation.

Concernant les espèces forestières tout d'abord, les populations de **pics mars** semblent assez stables (22 territoires recensés sur l'ensemble de la zone en 2013) ; on observe surtout une évolution dans la répartition avec cette année un peu moins de couples installés en forêt de Rosny mais une extension de la population vers Moisson et la Roche Guyon. Les bois de Saint Martin la Garenne, légèrement moins attractifs pour l'espèce, ne semblent toujours pas fréquentés. Les populations de **pics noirs** sont apparemment stables,

même si cela reste difficile à évaluer. 3 à 5 couples pourraient fréquenter de larges territoires répartis en forêt de Rosny, boucle de Guernes (Flicourt et Bois de saint Martin la Garenne) et forêt de Moisson. Les loges ne sont pas toutes connues, ce qui laisse une incertitude sur certains secteurs de la boucle de Guernes. Comme en 2012, des déplacements journaliers sont observés entre la forêt de Rosny et les boisements proches du port de l'Ilon d'une part, le Bois de Saint Martin-la-Garenne et la « butte verte » d'autre part, survolant ainsi la zone du futur éco-quartier.

Concernant **la pie grièche-écorcheur**, le retour observé en 2012 en boucles de Guernes semble se confirmer en 2013. Sur la boucle de Moisson, le nombre de couples a été évalué à 2 ou 3 en 2013, soulignant néanmoins une baisse (5 à 6 auparavant), le suivi permettra de confirmer ou non cette tendance.

Le nombre de **sternes pierregarin** est par ailleurs en nette progression, avec toujours cette année 2013 5 à 6 couples sur la « péniche désaffectée du port de l'Ilon, mais en plus cette fois 7 couples au niveau du radeau à sterne installé en début d'année au sein d'un plan d'eau de la base de loisirs de Moisson, et 1 nichée (voire 2 pour certains couples qui ont vu leur nid pillé par des corneilles noires), produisant au total 16 poussins sur 22 œufs pondus. Ceci semble d'ores et déjà souligner l'efficacité de l'aménagement mis en place dans le cadre d'un contrat Natura 2000 garantissant les capacités d'accueil de la ZPS pour l'espèce si la péniche venait à être déplacée. La carte de localisation des lieux de nidification avérée de la sterne est présentée en **Annexe 2**.

Les effectifs d'**œdicnème criard** sont globalement stables sur l'ensemble de la ZPS, bien que les effectifs aient baissé en 2013 au niveau de la RNR quelques couples l'ayant quitté. Les milieux agricoles (certaines parcelles bénéficient de MAEt particulièrement propices à l'espèce) et les milieux de carrières (réaménagée ou en activité) semblent toujours convenir à l'espèce. Les efforts de gestion de l'AEV (dans le cadre d'un contrat Natura 2000) et de la Société Lafarge pour la conservation des habitats favorables à l'espèce sont à souligner. Cependant, le besoin de gestion des milieux pionniers et le maintien de l'activité agricole est primordial sur la ZPS pour l'oiseau. Les observations en 2013 confirment par ailleurs que les zones de regroupement postnuptial changent légèrement chaque année.

En 2013, comme en 2012, quelques œdicnèmes ont été observés en boucle de Guernes jusqu'en toute fin d'année, sans toutefois permettre de conclure qu'un hivernage local a eu lieu même si celui-ci est considéré comme probable, d'autant qu'il aurait cette fin d'année 2013 été favorisé par des conditions météorologiques particulièrement clémentes (pour rappel, en 2011 l'hivernage de deux individus avait été confirmé, ceci dans des conditions de température beaucoup plus rudes).

La **population d'alouette lulu** reste stable sur la RNR de Moisson par rapport à 2012 (au moins 3 couples), après une forte déclinaison depuis 2009. La récente réouverture des pelouses en limite de la forêt de Rosny pourrait présenter un intérêt pour l'espèce.

Concernant le **martin pêcheur** il semblerait que l'on ait un nombre stable de couples par rapport à 2012, année ayant marqué une forte augmentation des effectifs sur la ZPS avec au total 6 à 7 couples dénombrés, dont au moins deux couples sur les rives du futur éco quartier Mantes-Rosny, et un couple potentiel sur une berge au sein de la base de loisirs de Lavacourt..

La **fauvette pitchou** n'a toujours pas été revue en 2013 (aucune observation depuis 2009).

Le **circaète Jean-le-blanc** fréquente régulièrement la ZPS, et a encore été observé en 2013 (2 individus sûrs, en périphérie de la RNR). En 2012 déjà, deux individus ont été vus simultanément sans preuves de nidification. Les landes et pelouses de la RNR de Moisson sont très favorables à l'espèce, avec des boisements alentours suffisants pour permettre la nidification...

La population **d'engoulevent d'Europe** quant à elle semble, évaluée à 11 ou 12 couples reproducteurs au sein de la ZPS en 2013.

**Tableau 5 :** Synthèse du suivi des populations d'oiseaux nicheurs ; travail réalisé en collaboration et grâce aux observations bénévoles de G. Baudoin, J.C. Chantelat, M. Colas

Espèce concernée		2009		2010		2011		2012		2013	
Nom français	Nom latin	Nombre de couples en reproduction dans la ZPS	Etat de conservation	Nombre de couples en reproduction dans la ZPS	Dynamique de la population	Nombre de couples en reproduction dans la ZPS	Dynamique de la population	Nombre de couples en reproduction dans la ZPS	Dynamique de la population	Nombre de couples en reproduction dans la ZPS	Dynamique de la population
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	11	Favorable	11 en Boucle de Moisson	Stable	6	Régression	3-4	Régression	Environ 3 couples évalué sur RNR	Stable / 2012
Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	34-41  Rassemblement max. : 111	Bon	Rassemblement max. : 65	Beaucoup moins qu'en 2009, mais 'accidentel', pas tendance	33-37 + hivernage local constaté  Rassemblement max. : 112	Stable par rapport à 2009, avec modification des zones de regroupement	35-43 + hivernage (jusqu'au 20 décembre au moins), avec 3 hivernants sur Guernes  Rassemblement max. : 62	Stable (diminution de Moisson) avec modification des zones de regroupement	35-40, dont 22 en boucle de Guernes, observations jusqu'en fin d'année mais pas de confirmation d'hivernage local Rassemblement : 44	Nombre de couples stable, mais baisse nette dans la RNR, / modif légère des zones de regroupement avant migration chaque année
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	1	Favorable	0		0	Non revu	0	Non revu	0	Non revu
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	9-14	Favorable	13 En Boucle de Moisson		14	Stable	12-14	Stable	11-12	Stable
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	3	Bon	2 en BdMoisson 1 à 2 à Rosny 1 à 2 à Guernes		4 à plus	Stable voir en augmentation	3-5	Stable à augmentation à confirmer avec recherche des loges	Difficile à évaluer, 3-5 couples, dont 2 côté Guernes ?	Stable
Pic mar	<i>Dendrocops medius</i>	13	Bon	2 en Boucle de Moisson 20 à Rosny		20	Augmentation	Au moins 25 territoires recensés en forêt de Rosny	Augmentation	Environ 22 territoires recensés, 2 à 3 couples en forêt de Moisson	Considéré comme stable malgré légère diminution en forêt de Rosny Augmentation en Forêt de Moisson
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	1	Favorable	1		1	Stable	1	Stable	1	Stable
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	7-8	Bon			7-8	Stable	7	Stable	Observations non exhaustives en 2013, sûr au minimum 6 couples	Stable, présente sur la RNR (chasse) mais niche dans les boisements voisins.

**Tableau 5 (suite) :** Synthèse du suivi des populations d'oiseaux nicheurs ; travail réalisé en collaboration et grâce aux observations bénévoles de G. Baudoin, JC. Chantelat, M. Colas

Espèce concernée		2009		2010		2011		2012		2013	
Nom français	Nom latin	Nombre de couples en reproduction dans la ZPS	Etat de conservation	Nombre de couples en reproduction dans la ZPS	Dynamique de la population	Nombre de couples en reproduction dans la ZPS	Dynamique de la population	Nombre de couples en reproduction dans la ZPS	Dynamique de la population	Nombre de couples en reproduction dans la ZPS	Dynamique de la population
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	5	Favorable	5		5	Stable	6-7	Augmentation Retour à Guernes	4 avec certitude (2-3 observés dans la RNR, 5-6 auparavant)	Baisse dans la RNR, mais confirmation du retour à Guernes, au même endroit
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	0 ; 2 individus présents	Favorable	1		0	Non revu	0 ; Fréquentation de 3 individus	Favorable	0 nicheur ; Fréquentation avec certitude de 2 individus en périphérie et dans la RNR	Favorable
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	2-3	Défavorable			3-5	Stable	3-5	Stable	7 sur Moisson (radeau), 5 à 6 sur la péniche	Augmentation globale, Stable sur Guernes
Martin pêcheur	<i>Alcedo atthis</i>	2	Favorable					6-7	Augmentation	5-6, dont peut-être 1 sur BPAL	Stable
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	0	0	2		2	En Boucle de Guernes	1 ?	Présente sur Guernes	3 ?	Fréquente la RNR, mais niche sur Mousseaux et peut-être Guernes
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>							5-7		5 sûr, au moins 2-3 à proximi RNR (base de loisirs, propriétés voisines) Au moins 4 sur Boucle de Guernes	Couples toujours dans boucle de Moisson même si quitté RNR => nb Stable globalement mais en diminution sur la RNR.
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>							1 ?		Pas de trace Peut-être un nicheur dans propriété privée Boucle de Moisson	

## Comptages des territoires de Pic mar en forêt de Rosny

Au mois de février 2013, l'animateur Natura 2000 et G. Baudoin et N. Prou ont poursuivi le recensement des territoires de nidification du Pic mar. Pour l'occasion, la technique de la « repasse » a été à nouveau utilisée sur une maille prédéfinie sur tout le massif régional.

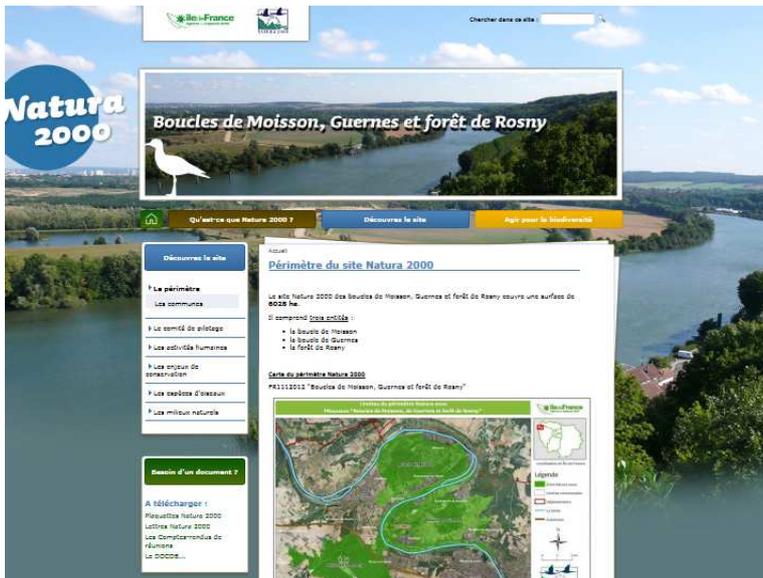
Les résultats de ce comptage ont été encourageants puisqu'une vingtaine de territoires ont été identifiés (légère diminution du nombre de territoires recensés en forêt de Rosny). La population de Pic mar semble donc assez stable d'après ces observations, après une nette augmentation depuis 2009 (13 couples recensés cette année-là).



**Figure 11 :** Lors des comptages de Pic mar en forêt régionale de Rosny (photo : N. Prou, février 2012)

## **5 Information, communication, sensibilisation**

### **5.1 Création / mise à jour d'outils de communication, media**



La communication de Natura 2000 auprès des usagers, partenaires et participants aux manifestations et réunion a été développée à travers la mise à jour (rubrique Actualité) d'un site Internet disponible à l'adresse suivante :

<http://boucledemoisson.n2000.fr/>

De nombreuses informations sont d'ores et déjà disponibles sur le dispositif Natura 2000, la ZPS, le document d'objectifs, la signature des contrats, des mesures agro-environnementales, de la charte, sur les évaluations d'incidences... Et régulièrement de nouveaux éléments continueront à être ajoutés

## 5.2 Participation à des réunions d'information ou des manifestations

### Commission locale de concertation des carrières Lafarge

Comme chaque année, la société Lafarge organise sur son site de Sandrancourt une réunion de suivi des projets de carrières (extensions, réaménagements, projets connexes) et une présentation des relevés naturalistes réalisés dans le cadre de l'évaluation de ses travaux. L'animateur Natura 2000 participe habituellement tous les ans à cette réunion ; ce ne fût pas le cas exceptionnellement cette année faute d'animateur en poste à la date de la réunion, mais voici le compte-rendu en **Annexe 3**.

## 5.3 Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site

De nombreuses propriétés régionales se trouvent sur un périmètre Natura 2000. Sur l'ensemble des propriétés régionales environ 2800 ha de parcelles gérées par l'AEV sont concernées. L'animateur Natura 2000 suit donc la vie de chaque site et joue le rôle d'intermédiaire entre la structure animatrice et le gestionnaire AEV. Pour rappel, la liste des ZPS et ZSC concernées :

- Site de Seine Saint Denis,
- Massif de Rambouillet,
- Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yvelines,
- Coteaux et boucles de la Seine,
- Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents,
- Bassée et plaines adjacentes,
- La Bassée.

La participation du chargé de mission Natura 2000 à la vie de ces différents sites est variable en fonction de l'importance de propriétés régionales concernées et l'avancement des différents DocOb, du simple suivi des comités de pilotages à l'aide à l'application du régime des évaluations des incidences Natura 2000 ou construction de contrat Natura 2000.

De plus, le chargé de mission est le référent à l'AEV pour toutes les questions relatives à Natura 2000 et ses implications dans la gestion des propriétés régionales.

### Journée technique Natura 2000 – DRIEE Ile de France

En Novembre 2013, la DRIEE Ile de France a organisé une journée d'échanges techniques entre tous les animateurs Natura 2000 de la Région et les services de l'Etat au sein de la Réserve Naturelle du Marais de Larchant. Ce fût l'occasion pour le nouvel animateur de rencontrer ces homologues chargés de l'animation des autres sites Natura 2000 de la région, mais aussi de prendre contact avec certains de ces interlocuteurs de la région et du département. **Lien vers le compte-rendu :** <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/synthese.2013.cleo7b943.pdf>

## 6 Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site

Le chargé de mission Natura 2000 veille à ce que les décisions d'aménagement du territoire soient en accord avec les objectifs du DocOb. Pour cela, quand il en est averti, il se rend aux différentes réunions, comités et Copil.

### RNR de Moisson

Dans le cadre de la Réserve naturelle régionale (RNR) de Moisson, le Conseil régional met en place un Comité consultatif de gestion qui permet aux usagers (naturalistes, randonneurs, associations de

protection de la nature...), représentants des collectivités et organismes publics de valider les orientations d'aménagement et de gestion que le gestionnaire (AEV) met en place. Le chargé de mission participe à cette réunion les années où celle-ci est organisée. Il n'y en a pas eu en 2013.

## **7 Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site**

### **7.1 Organisation de la gouvernance du site**

#### **7.1.a Organisation des réunions du comité de pilotage**

Le dernier comité de pilotage ayant eu lieu le 28 septembre 2012, il n'y en a pas eu en 2013. Le compte rendu du dernier comité de pilotage s'étant déroulé en fin d'année 2012 est présenté en **Annexe 4** pour information.

#### **7.1.b Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat**

##### Commission régionale agro-environnementale (CRAE) et comité technique Prairies

Chaque année, les cahiers des charges pour chaque territoire MAEt est validé par arrêté préfectoral. La CRAE a pour rôle de valider chaque cahier des charges en amont de l'arrêté auprès des financeurs des mesures (Conseil régional, département, Agence de l'eau...). En 2013, la CRAE de Février a été suivie par le chargé de mission Natura 2000, celle de Novembre visant à la présentation des territoires reconduits en 2014 par le chargé de mission environnement (lien vers le compte-rendu : [http://driaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/CRAE\\_nov\\_2013\\_cle88d4e2.pdf](http://driaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/CRAE_nov_2013_cle88d4e2.pdf)). le cahier des charges des MAEt du territoire Natura 2000 des Boucles de Moisson, Guernes et Forêt de Rosny a été reconduit à l'identique.

##### Journée technique Natura 2000 – DRIEE Ile de France

En Novembre 2013, la DRIEE Ile de France a organisé une journée d'échanges techniques entre tous les animateurs Natura 2000 de la Région et les services de l'Etat au sein de la réserve naturelle des Marais de Larchant. Le nouvel animateur a participé à ces échanges afin de rencontrer ces homologues ainsi qu'une partie des acteurs du terrain.

### **7.2 Gestion administrative et financière**

#### Préparation des conseils d'administration

En tant que collectivité territoriale, agissant pour le compte de la Région Ile de France, l'AEV possède un conseil d'administration qui habilite son Président à signer les documents officiels. Ainsi, le chargé de mission Natura 2000 a préparé pour les différents conseils les délibérations et rapports permettant la signature des conventions cadre, des conventions financières, demandes de paiement, de la Charte et des contrats Natura 2000...

#### Renouvellement des conventions d'animation

Depuis 2010, fin de la phase d'élaboration du DocOb et début de l'animation, le chargé de mission Natura 2000 a œuvré pour le conventionnement du travail d'animation. Auprès de l'Etat (DRIEE), une convention cadre a été élaborée en commun et signée, puis chaque année, une convention financière (demande d'aide) est rédigée et signée. Auprès de la Région Ile-de-France, une demande d'aide a été faite pour la période 2010 – 2013.

## Demandes de paiement et de solde

Aussi bien pour les Contrats Natura 2000 que l'AEV a signé que pour les conventions financières annuelles, c'est le chargé de mission Natura 2000 qui s'est chargé de préparer et envoyer les demande de paiement, d'acompte et de solde.

## **8 Synthèse**

2013 a été la troisième année d'animation pour la ZPS des Boucles de Moisson de Guernes et la forêt de Rosny. Malgré l'absence de chargé de mission Natura 2000 au sein de l'AEV durant une partie de l'année, l'animation fût assez riche en termes de contractualisation avec la finalisation du contrat Natura 2000 visant à la mise en place d'un radeau à sternes sur la Base de loisirs et l'installation de la structure ; mais également le montage, la signature, et le suivi administratif de deux nouveaux contrats de restauration et d'entretien de milieux ouverts au sein de la ZPS, au sein de la Réserve Naturelle Régionale de Moisson et dans le Domaine de Flicourt.

Le suivi de l'avifaune a été assuré cette année encore de manière toujours aussi rigoureuse grâce à l'engagement des ornithologues locaux bénévoles, ce qui permet notamment de poursuivre le travail de suivi des effectifs des espèces nichant sur zone mis en place depuis maintenant 5 ans sur l'ensemble des deux boucles. Parmi ces observations, à noter en particulier la présence de 7 couples nicheurs de sternes sur le radeau fraîchement installé dans le cadre de la contractualisation Natura 2000, ce qui semble d'ores et déjà démontré l'intérêt de sa mise en place.

Le volet des Mesures agri-environnementales n'est pas en reste, le travail de sensibilisation ayant été poursuivi et plusieurs exploitants s'étant montrés intéressés pour un futur engagement ou réengagement dans le dispositif (mise en prairies, mise en couvert favorable à l'avifaune...).

Enfin, parmi les autres éléments d'animation marquant, un travail de développement de la communication a également été engagé à travers le renseignement d'un site Internet dédié, voué à jouer un rôle informatif de plus en plus important auprès du grand public et des différents acteurs de la ZPS, accessible à cette adresse : <http://boucledemoisson.n2000.fr/decouvrez-le-site>

# **ANNEXES**

**ANNEXE 1 : Note technique pour l'élaboration des contrats Natura 2000 de 2013, avec cartes de localisation des travaux.**

## Note technique pour l'élaboration d'un contrat Natura 2000

Réserve naturelle régionale de Moisson – Domaine régional de Flicourt – Forêt régionale de Rosny

### **Contrat Ni agricole - Ni forestier**

**Localisation du projet :** Réserve naturelle régionale de Moisson et Domaine régional de Flicourt et forêt régionale de Rosny ; communes de Moisson, Mousseau, Guernes et Rosny-sur-Seine.

**Porteur de projet :** AEV

#### **Contexte :**

Réserve naturelle régionale de Moisson :

Les milieux de landes et pelouses de la réserve sont fauchés mécaniquement régulièrement pour permettre, entre autre, la reproduction ou l'alimentation des oiseaux de la Directive ayant conduit à la désignation de la ZPS. L'installation de pâturage ovin représente une alternative durable à ces travaux mécaniques et coûteux. Dans un premier temps, le pâturage n'est envisagé que sur la partie Est de la Réserve dite « petite carrière ».

Sur le reste de la Réserve, partie Ouest, des opérations mécaniques sont prévues pour entretenir et restaurer les milieux de landes et pelouses.

Ces opérations sont prescrites dans le Plan de gestion de la Réserve.

Domaine régional de Flicourt :

Les pelouses de cette propriété régionale, accueillent 2 à 3 couples d'Œdicnème criard en période de reproduction. Ces milieux doivent être fauchés annuellement pour conserver leur capacité d'accueil pour l'espèce.

Forêt régionale de Rosny :

Des pelouses calcaires bordent actuellement la frange Ouest du massif forestier. Ces milieux se referment et nécessitent de nombreuses interventions mécaniques (fauches et broyages). L'AEV a décidé de faire entretenir ces milieux de pelouses par l'action du pâturage et diminuer ainsi ces coûts d'entretien.

#### **Objectif des travaux et moyens mis en œuvre:**

Réserve naturelle régionale de Moisson, petite carrière (est):

Entretenir les milieux de reproduction ou d'alimentation favorables à l'Œdicnème criard, la Pie grièche écorcheur et la Bondrée apivore, le Circaète Jean-le-Blanc par la mise en place de pâturage ovin sur une surface d'environ 40 ha. Les moyens mis en œuvre seront :

- La pose de 3500 m de clôture à moutons,
- La pose de 4 portails d'accès,
- La pose de filets de contention à moutons,
- L'adduction d'eau sur environ 100 m

Réserve naturelle régionale de Moisson, grande carrière (ouest):

Restaurer et entretenir les milieux de reproduction ou d'alimentation favorables à l'Œdicnème criard, la Pie grièche écorcheur et la Bondrée apivore, le Circaète Jean-le-blanc par fauches avec export, girobroyage avec export et étrepages sur une surface totale d'environ 75 ha.

Domaine régional de Flicourt :

- Entretien des milieux favorables à la reproduction de l'Œdicnème criard par fauche et export de la végétation herbacée sur environ 6 ha.

- Canaliser le public et l'informer de son impact sur les espèces de la Directive « Oiseaux » si les cheminements et aménagements de mise en défend ne sont pas respectés. Les moyens mis en œuvre seront :
  - La pose d'une barrière,
  - La pose d'un panneau d'information.

Forêt régionale de Rosny :

Entretien des pelouses calcaires support pour l'alimentation des grands rapaces forestiers, Bondrée apivore et Circaète Jean-le-Blanc par l'utilisation du pâturage éclair sur environ 6ha.

**Codes des actions :**

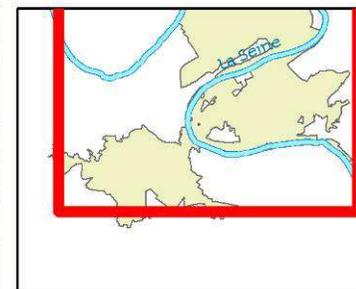
Travaux d'entretien de milieux ouverts

- A 323 03P : Equipement et gestion pastorale d'un milieu ouvert dans le cadre d'un projet de génie écologique,
- A 323 01 P / A 323 05 R / A 323 04 R : Restauration et entretien de milieux ouverts,
- A 323 24 P : Travaux de mise en défend, fermeture ou aménagement des accès à des zones de reproduction des oiseaux,
- A 323 26 P : Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact.

**Estimatif financier :**

Zonage	Descriptif des travaux	Espèces visées	Coût estimatif HT sur deux années (2013 -2014)
Domaine régional de Flicourt	Fauche avec export	-Reproduction de l'Œdicnème criard -Alimentation de la Bondrée apivore et potentiellement de la Pie grièche écorcheur	16 000 €
	Pose de barrière	Maintien de al zone de quiétude pour :	3 000 €
	Pose de panneau de sensibilisation	-Reproduction de l'Œdicnème criard -Alimentation de la Bondrée apivore et potentiellement de la Pie grièche écorcheur	1 200 €
Réserve naturelle régionale de Moisson - Petite carrière -	Aménagement d'un parc à moutons avec adduction d'eau	-Reproduction de l'Œdicnème criard -Alimentation de la Bondrée apivore, du Circaète-Jean-le-Blanc et potentiellement de la Pie grièche écorcheur	125 000 €
Réserve naturelle régionale de Moisson - Grande carrière -	Travaux de restauration des landes et pelouses	-Reproduction de l'Œdicnème criard -Alimentation de la Bondrée apivore, du Circaète Jean-le-Blanc et potentiellement de la Pie grièche écorcheur	100 000 €
	Travaux d'entretien des landes et pelouses		110 000 €
Pelouses calcaires du massif de Rosny	Prestation de pâturage éclair	Alimentation de la Bondrée apivore et du Circaète Jean-le-Blanc La mesure sera également favorable à l'Engoulevent d'Europe	10 000 €
		TOTAL	365 200 €

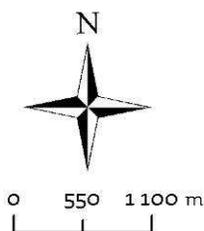
**Période prévisionnelle de réalisation de l'opération :** automne 2013 et automne 2014



Localisation dans la ZPS

Légende

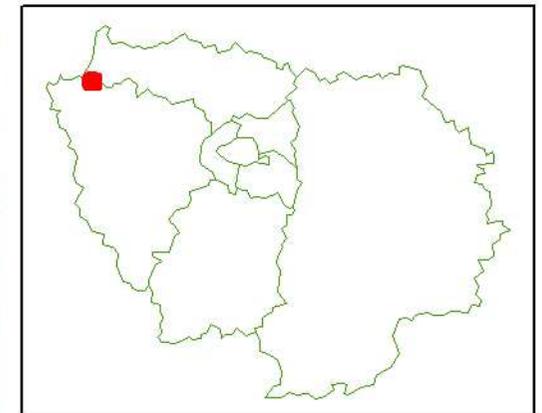
-  Travaux de restauration: Contrôle des résineux
- Travaux d'entretien:
-  Fauches et girobroyages avec export
-  Fauches et girobroyages avec export
-  Fauches et girobroyages avec export
-  Fauches avec export
-  Entretien des pelouses sur coteaux calcaires: pâturage
-  Mise en place d'un point d'eau
-  Barrière d'accès
-  Linéaire clôture extérieure
-  Linéaire clôtures intérieures
-  ZPS Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny
-  Réserve naturelle régionale de Moisson



sources:  
 ©AEV, Source AEV, 2012  
 ©InterAtlas, 2008

# RNR MOISSON

Carte ENTRETIEN 2013 - FAUCHAGE BROYAGE



Localisation en Ile de France

## Légende

-  Sentier pédagogique COM RNR
-  Sentier pédestre
-  N2002-MO1 Broyage de friche en cours de restauration (18ha)
-  N2002-MO1 Broyage de pelouses en cours de restauration (8.2ha)
-  N2002-MO1 Fauchage des pelouses existantes (34.5ha)
-  Routes départementales
-  Sentiers mitoyens



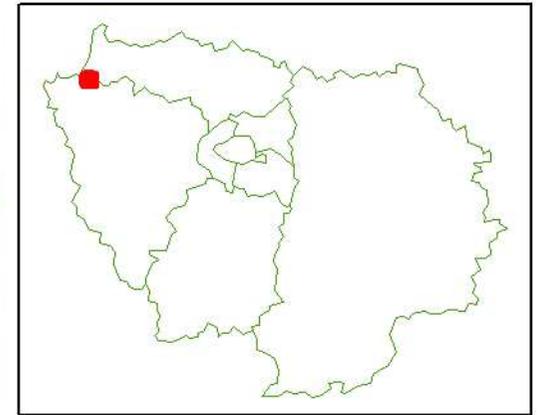
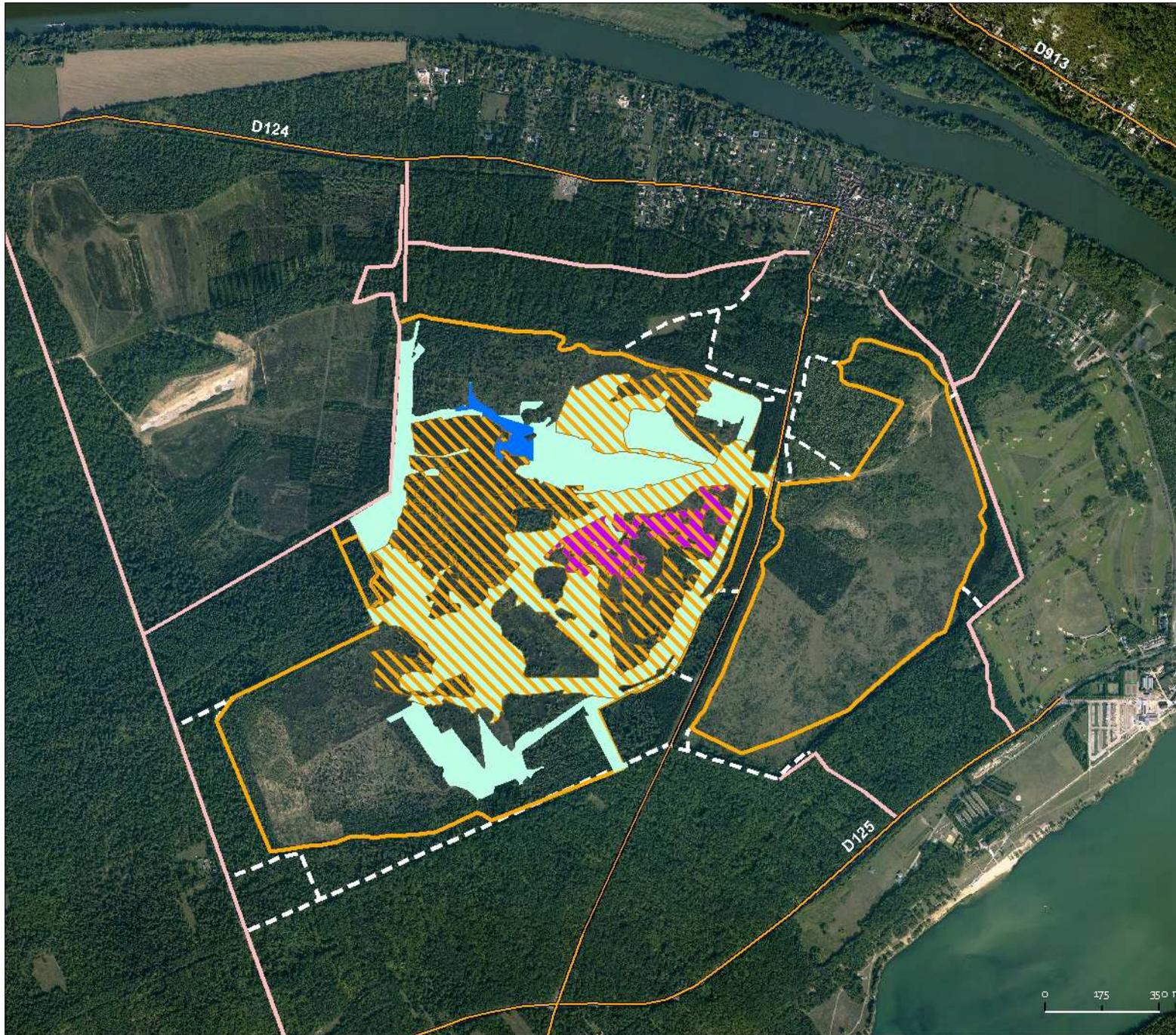
sources :

©IAURIF, Source IAURIF, 2003

©InterAtlas, 2008

# RNR MOISSON

Carte TRAVAUX RESTAURATION 2013 - INVESTISSEMENT



Localisation en Ile de France

## Légende

-  N2001-MO1 Contrôle ponctuel de résineux et ligneux (85ha)
-  N2005-MO1 Broyage de friche à restaurer (5.2ha)
-  N2003-MO1 Restauration de pelouses par étrépage (1.5ha)
-  N2004-MO1 Contrôle ponctuel des invasives (59ha) (Buddleja, robiniers, ...)
-  Sentier pédagogique COM RNR
-  Sentier pédestre
-  Routes départementales
-  Sentiers mitoyens



sources :

©IAURIF, Source IAURIF, 2003

©InterAtlas, 2008

**FORET REGIONALE DE ROSNY**  
Pâturage des pelouses sur coteaux calcaires



Localisation dans la ZPS

Légende

- Entretien des pelouses sur coteaux calcaires: pâturage
- ZPS Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny



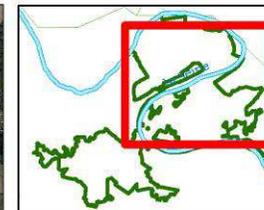
0 60 120 m

sources:  
©InterAtlas, 2008

08/02/2013  
auteur: mbanchi

**Annexe 2 : Carte des sites de nidification actuels pour la Sterne pierregarin  
sur les boucles de Guernes et de Moisson**

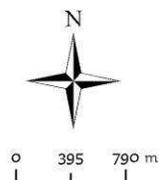
## Les radeaux et sites de nidification artificiels de la Sterne pierregarin



Localisation dans la ZPS

### Légende

-  Péniche de l'Ion: nidification actuelle
-  Radeau Lafarge: visites occasionnelles
-  Radeau BPAL: nourrissage fréquent
-  Périmètre Natura 2000



sources:  
©InterAtlas, 2008

24/09/2012  
auteur: mbanchi

**Annexe 3 : Compte rendu du Comité annuel de consultation  
des carrières Lafarge – Sandrancourt – Décembre 2012**

**Carrières dites « Permis 109 Guernes – Saint- Martin-la-Garenne »,  
« Bois de la Plaine » et « Les Fonciers-Derrière la Chapelle »  
COMMISSION DE SUVI  
Compte- rendu de la réunion du 6 décembre 2013**

**Etaient présents:**

- M. Baudoin, expert scientifique (ornithologie)
- Mme Boiteux, CORIF
- M. Boudet, Maire de Rolleboise
- M. Bourget, Maire de Guernes
- Mme Bouvier, Directrice des Ecoles de St Martin la Garenne (invitée)
- M. Gilles Chrétien, représentant des propriétaires
- Mme Claret ; 1<sup>er</sup> adjt au Maire de Saint-Martin-la-Garenne
- Mme Herpin-Poulenat, Présidente du Comité de Pilotage du Site Natura 2000 Côteaux et Boucles de Seine, Vice-Pdt Environnement du PNRVF
- M. Kaltembacher, Chef de l'Unité territoriale des Yvelines de la DRIEE
- Mme Le Bidre, Agence des Espaces Verts d'Ile de France
- Mme Lecrux, DDT
- M. Page, DRIEE, Inspecteur Unité territoriale des Yvelines
- M. Roux, Maire de Saint-Martin-la-Garenne
- M. Ramoni, Directeur secteur Seine Aval Lafarge Granulats
- Mme Vautier, Lafarge, Responsable d'exploitation
- M. Cornette, Lafarge, Chef de carrière
- MM. Chiaverini et Artru, Lafarge

**Etaient absents et excusés**

- Monsieur le Sous-préfet
- Mme Ben Saad, SPI Vallée de Seine
- M. Bliard, 1<sup>er</sup> adjt maire de Guernes
- Mme Brochot, maire de Mantes la Ville
- M. Bulot, Association « Guernes Environnement »
- Mme Chambrin, propriétaire/ riverain
- Mme Chrétien, Représentante des propriétaires
- M. Cinotti, Directeur de la DDT des Yvelines
- MM. Corget et Labrousse, VNF
- Mme Descamps-Crosnier, Député
- Mma Feliers, ARS (Délégation territoriale des Yvelines)
- M. Gouédo, DRAC (Service Régional de l'Archéologie)
- Mme Gouron, Guernes Environnement
- M. Geslan, Maire de Méricourt
- Mme Huot-Daubremont, CORIF
- M. Lair, CORIF
- M. Pioger, Agence des Espaces Verts de la Région Ile de France
- M. Ponet, DDT 78
- M. Smanio, CAMY
- M. Saint-Amaux, Conseiller général
- Mme Tersier, Sous-préfecture (Mantes la Jolie)
- M. Vialay, Maire de Mantes la Jolie



### Etaient absents

- M. Jumeau, Assoc. « le Brocheton de Guernes »
- Mme Lavallart, DRIEE IdF
- M. Patrimonio, DRIEE IdF
- M. Piveteau, ENSP
- Mme Roux, PNRVF
- M. Bourgeois, Pdt de l'Association de Chasse de Guernes

A noter que l'Office National des Forêts, représenté dans le département par M. James, nous a demandé de le rayer de la liste des membres de la Commission de suivi. L'ONF motive sa décision par le fait qu'il n'est plus acteur de l'aménagement de la Boucle depuis de nombreuses années.

### 1- PRODUCTION ANNUELLE DU SITE - FAITS MARQUANTS

L'installation de traitement aura produit en 2013 environ 380.000 tonnes.

### 2 – SITUATION DES EXPLOITATIONS ACTUELLES ET A VENIR

#### • **carrière dite « permis 109 » à Guernes**

##### Situation actuelle

- Le remblaiement de la carrière (secteur 1) s'est achevé en avril 2013
- Les travaux de régéage de stériles et de terre végétale, et de reconstitution des chemins ruraux, ont été achevés en août,
- Les travaux de reconstitution de la voie communale se sont achevés en septembre, (M. ARTRU indique que la portance de la route a été contrôlée par des essais à la plaque)
- Les travaux de finalisation des chenaux de la frayère et de plantations ont été achevés en novembre

##### Travaux prévus en 2014

- le dépôt du dossier de déclaration de cessation d'activités du secteur 1 serait envisageable dès le début d'année. Il est préférable de réaliser un complément de travaux culturaux afin d'améliorer la qualité agro-pédologique du sol avant restitution (épierrage, sous-solage, labours, semis d'un engrais vert, ...)
- le dépôt du dossier de déclaration de cessation d'activités auprès de la préfecture sera alors effectué
- réaménagement du secteur 2

M. CHRETIEN demande quel est le délai d'instruction du dossier de cessation d'activité. M. KALTEMBACHER (DRIEE) indique que celui-ci est fonction de la bonne qualité du dossier et des travaux réalisés. Si tout est conforme ce délai peut être d'environ 6 semaines.

M. CHRETIEN demande qui entretiendra l'aire de pompage en cas d'incendie. M. ARTRU indique que la gestion de cet aménagement et donc son entretien reviendra à la commune.



- **carrière dite « Bois de la Plaine » à St Martin la Garenne**

Situation actuelle

- Le front d'exploitation a atteint l'extrémité Est de la carrière.
- La dernière tranche de décapage de la phase 6 a été réalisée en juin 2013 ; le stock de terre végétale a été placé au pied des fronts et le long des convoyeurs.
- Les travaux préliminaires à l'extension ont débuté : défrichement de la phase n°1 : coupe, dessouchage.

Travaux prévus en 2014

- Pose d'une clôture périphérique au droit du périmètre d'exploitation, sur les phases d'exploitation 1 à 8.
- mise en place d'un merlon acoustique à la périphérie des phases d'exploitation 1, 2 et 3.
- L'extraction progressera sur la phase d'exploitation n°1 de l'extension.
- Le tapis transporteur sera allongé d'une centaine de mètres.

- **carrière dite « les Fonciers » à St Martin la Garenne**

Situation actuelle

- Le décapage des terrains de la partie nord des « Fonciers » a été réalisé.
- L'extraction des terrains de la partie nord des « Fonciers » est quasiment achevée.

Travaux prévus en 2014

- Poursuite de l'extraction au lieu-dit « les Fonciers ».
- Décapage des terrains de la partie nord de « Derrière la Chapelle » et allongement du convoyeur.
- Extraction au lieu-dit « Derrière la Chapelle ».

### **3 – CERTIFICATION ET SUIVI ENVIRONNEMENTAL**

- **Certification pour la norme ISO 14001**

Le site a fait l'objet d'un audit de suivi par l'AFNOR en juillet 2013, qui a confirmé la certification ISO14001 du site.

- **Suivi des niveaux sonores (copie des rapports ci-jointe)**

Trois campagnes de mesures ont été réalisées :

- Mesures pour la carrière « les Fonciers » « Derrière la Chapelle »,
- Mesures pour la carrière « Bois de la Plaine » à Saint-Martin-la-Garenne,
- Mesures pour l'installation de traitement de granulats à Sandrancourt.

Carrière « les Fonciers » « Derrière la Chapelle » à St Martin la Garenne : une campagne de mesures des niveaux sonores a été réalisée en juin 2013 par un organisme extérieur (APAVE), aux points suivants :

Point D : habitation à ouest de la carrière (propriété Mme Le Sech Ledebt),

Point E : habitation au nord de la carrière (propriété Gautier).

L'émergence mesurée aux points D et E est de 2 décibels, donc inférieure au seuil réglementaire de 5 décibels. Le niveau mesuré en limite de propriété (limite du périmètre d'exploitation : point A), est de 44 décibels, inférieur au seuil réglementaire de 65 décibels.

Carrière « Bois de la Plaine » à St Martin la Garenne, une campagne de mesures des niveaux sonores a été réalisée en juin 2013 par l'APAVE, aux points suivants :

Point C : habitation à l'entrée du bourg de St Martin (propriété Strunck),

Point 3 : limite de site (route allant de Sandrancourt au bourg), au droit du front de taille.



L'émergence mesurée au point C s'est avérée nulle. Le niveau mesuré en limite de propriété (limite du périmètre d'exploitation), est de 50 décibels, inférieur au niveau prescrit dans l'arrêté de 65 décibels.

Installation de traitement de Sandrancourt : une campagne a été également réalisée en juin 2013, en vue de contrôler les émissions sonores.

Les mesures ont été effectuées en deux points de limite d'emprise et au niveau de deux habitations (M. Gautier Roger et Mme et M. Aubé). Les niveaux en limite d'emprise et les émergences sont tous inférieurs aux seuils admissibles. L'émergence maximale relevée est nulle.

Mme HERPIN demande si des mesures de vibrations sont réalisées. M. Artru explique que le mode d'exploitation de la carrière - excavation au godet réalisée dans un terrain meuble ne génère pas de vibrations. A la connaissance de Lafarge, aucune gêne dans ce domaine ne semble avoir été ressentie par les riverains des différents secteurs d'exploitation, aussi bien récemment que de manière plus ancienne.

#### • **Suivi des retombées de poussières (copie des rapports ci-joints)**

Des mesures de retombées de poussières ont été effectuées en juillet et août 2013 par le bureau d'études APAVE au niveau des habitations de Sandrancourt les plus proches des secteurs d'exploitation.

Un point supplémentaire de mesures de retombées a été ajouté, pour tenir compte de l'avancement de l'exploitation de la carrière des « Fonciers » « Derrière la Chapelle ».

Les poussières qui se sont déposées pendant 1 mois sur des plaquettes disposées à cet effet, ont été filtrées et pesées en laboratoire (selon la norme NF X 43-007). Les valeurs moyennes s'échelonnent entre 33 et 44 mg/m<sup>2</sup>/jour. Un tableau pluriannuel a été réalisé et figure dans la présentation Powerpoint ci-jointe.

Il n'y a pas de seuils réglementaires pour ces résultats de mesure. On peut simplement observer que les niveaux sur 4 ans sont relativement voisins et qu'il n'y a pas d'évolution significative des retombées depuis 4 ans.

#### • **Suivi de la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines**

En 2013, des analyses d'eau prescrites par les arrêtés préfectoraux et réalisées par un organisme agréé (laboratoire EUROFINS) portent sur :

- Un réseau de 17 piézomètres répartis à proximité des secteurs d'exploitation,
- 5 plans d'eau,
- Un rejet au niveau des décanteurs-déshuileurs de l'installation de traitement et de l'aire étanche de la carrière « Bois de la Plaine »,

Les résultats ne révèlent pas d'anomalies vis-à-vis des paramètres mesurés (indiquer le nbre de paramètres suivis et le nbre de prélèvements).

M. ROUX demande si les résultats du suivi sont cohérents avec ceux de Véolia. M. Artru répond que oui, d'autant que les piézomètres de suivi sont souvent les mêmes (par exemple PZ1 Véolia et PZD Véolia pour le suivi de la carrière « Bois de la Plaine »).

M. CHIAVERINI fait remarquer que les types d'analyses (paramètres mesurés) peuvent différer suivant les arrêtés préfectoraux et en fonction de la nature des activités exercées.

M. KALTEMBACHER (DRIEE) intervient pour préciser que les arrêtés préfectoraux imposés aux carrières ciblent les paramètres qui sont susceptibles d'être impactés par les activités « carrières » (exemple : hydrocarbures, MES, ...).



M. BOUDET dit avoir remarqué des anomalies sur des analyses pour ce qui est des teneurs en hydrocarbures. M. ARTRU indique que les résultats sont exprimés en ug/l et non en mg/l, ce qui peut effectivement prêter à confusion.

- **Suivi de la qualité des matériaux utilisés pour le réaménagement des carrières**

M. ARTRU rappelle que les travaux de remise en état de la carrière « Bois de la Plaine » comprennent un remblaiement avec des déchets inertes.

La qualité des remblais est contrôlée, outre par une procédure d'acceptation interne, par un bureau d'études, qui réalise un prélèvement aléatoire semestriel sur site et le remet à un laboratoire agréé pour analyses. Les paramètres analysés sont ceux prescrits par l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation (métaux lourds, hydrocarbures, ...). Le compte-rendu des analyses est adressé à la DRIEE.

En 2013, les travaux de remblaiement n'ont eu lieu qu'au second semestre. Les analyses réalisées sont conformes.

- **Suivi floristique (Bois de la plaine)**

Pour mémoire, le suivi des milieux acidophiles déplacés en 2000, porte sur une surface de 3 ha et concerne :

- > les parcelles déplaquées,
- > les parcelles reconstituées à l'aide de matériaux déposés en vrac,
- > les parcelles reconstituées par nappage (après enlèvement de plantations).

Sur la recommandation du bureau d'études ECOSPHERE, le suivi a été reporté à 2014. L'espacement du suivi est motivé par le fait que les relevés floristiques de ces dernières années montrent un ralentissement de l'évolution des milieux, avec un taux de recouvrement assez stable et une composition floristique qui a également très peu évolué.

Néanmoins, Lafarge a souhaité qu'une visite soit effectuée en novembre 2013, permettant d'apprécier la physionomie et l'évolution générale des milieux et des principales espèces constitutives et permettant ainsi de donner un avis sur la gestion à mener.

Cette visite montre que :

- La lande à Callune s'est globalement bien maintenue, voire fortifiée,
- Le recouvrement des ronces n'a pas augmenté
- Un essai de rajeunissement du sol pourra être réalisé ponctuellement par Lafarge. Ce rajeunissement sera réalisé au début du printemps 2014.

En conclusion, cette opération de déplacement de milieux végétaux, faisant appel à des techniques de génie écologique, se révèle donc à ce jour positive.

- **Suivi ornithologique (cf. document ci-joint)**

Depuis fin 2007, Lafarge Granulats a mis en place un suivi ornithologique continu à la fois sur les espaces réaménagés, les espaces dont l'exploitation est en cours et les espaces périphériques aux exploitations en cours. Cette mission de constitution d'une véritable banque de données a été confiée à M. Gérard Baudoin. Les résultats des 6 dernières années ont été présentés par M. Baudoin aux participants à la commission.



Il indique que la Sterne Pierregarin ne niche pas sur le radeau installé près des bureaux de Lafarge, cela est probablement dû au fait qu'elles préfèrent occuper une péniche stationnée au port de l'Ilon. Le radeau doit toutefois être conservé comme nichoir de substitution.

M. BAUDOIN pose la question du devenir de l'Oedichnème criard sur les terrains réaménagés par Lafarge sur le secteur 1 de la carrière « Permis 109 » à Guernes.

M. BAUDOIN souhaite qu'une réflexion soit rapidement menée sur le sujet, en liaison avec la commune.

On observe également une importante diminution de la population d'hirondelles des rivages. Un échange s'instaure sur l'intérêt de rafraîchir le front maintenu dans le Domaine régional de Flicourt et inopérant pour les hirondelles depuis plusieurs années.

#### **4 – Dossier instruit : arrêtés préfectoraux relatifs au renouvellement, à la modification des conditions de remise en état et à l'extension de la carrière dite « Bois de la Plaine »**

En se fondant sur les expertises écologique, paysagère et hydrogéologique menées par des bureaux d'étude spécialisés (notamment sur les résultats d'une étude d'incidences sur le site Natura 2000), la société Lafarge a déposé en avril 2012 un dossier de demande d'exploitation de carrière dont les caractéristiques sont :

- **Renouvellement** du périmètre actuel de la carrière « Bois de la Plaine » (pour permettre l'achèvement de l'exploitation de la phase 6 et du réaménagement des phases 5 et 6),
- **Modification partielle des conditions de remise en état** : compte-tenu de la mise en service du champ captant intervenue en septembre 2010, les niveaux piézométriques ont baissé et ne permettent plus la réalisation d'un plan d'eau permanent dans la partie Est de la carrière. Il est proposé de substituer à ce plan d'eau un espace ouvert ponctué de quelques mares,
- **Extension** limitée au gisement exploitable identifié au sud de la carrière actuelle: une extension en milieu boisé ainsi qu'une autorisation de défrichement sont sollicitées. Ces demandes portent sur une superficie d'environ 29 ha.

Lafarge a obtenu en octobre et novembre 2013 les autorisations préfectorales d'exploiter la carrière, ainsi que les autorisations de défrichement et de gestion des espèces protégées.

#### **5 – Dossier en cours d'instruction « Les Bretelles »**

##### **Rappel**

Ce projet vise à valoriser une ressource minérale de qualité complémentaire à celle de la carrière « Bois de la plaine ». Le projet porte sur 32 ha dont 29 ha seraient exploités.

L'exploitation se déroulerait en 12 ans : 10 phases d'exploitation (en moyenne de 3ha), suivies de 2 années pour achever le réaménagement.

Pour le secteur « Les Bretelles », l'enjeu majeur est l'intégrité de la qualité de la ressource en eau exploitée par le champ captant mis en service par la CAMY (D.U.P. de mars 2010). Des études de compatibilité entre l'exploitation des ressources minérales et la qualité des eaux exploitées ont été réalisées. Confiées à des bureaux d'étude experts, elles ont évalué les impacts d'une exploitation de carrière sur les eaux souterraines, en prenant en compte le caractère inondable du secteur.



Ces études se sont étendues sur de plusieurs années et se sont achevées en 2012, avec rédaction d'une étude d'impact. Ces travaux ont été suivis, évalués et validés au sein d'un groupe de travail associant les services de l'Etat compétents, avec bien entendu la CAMY et la société VEOLIA EAU.

En termes d'enjeux écologiques et paysagers, le projet consiste à :

- Restituer un espace ouvert sous forme de prairies alternant avec des jachères (friches herbeuses), ces milieux permettant aux espèces patrimoniales déjà présentes avant carrière de perdurer. Les friches herbeuses seront labourées tous les 4 ans afin d'éviter l'enrichissement et rajeunir le milieu.
- Aménager un chemin de promenade en bordure de Seine (le chemin s'approchant de temps en temps jusqu'à des points de vue déjà existants), mais la plupart du temps étant en retrait de la Seine (espèces protégées)
- Reconstituer les sentes rurales mentionnées au cadastre, mais aujourd'hui cultivées.

En termes de protection des captages, Lafarge a énuméré la liste des principales mesures de prévention. En ce qui concerne le risque de turbidité et de migration aux forages, Lafarge s'est engagé notamment sur les points suivants : maintien d'une distance de garde vis-à-vis des captages et de la Seine, maintien d'une épaisseur résiduelle d'alluvions en fond d'exploitation (20% du gisement en moyenne sera laissé en place), un pompage de fixation des matières en suspension, arrêt temporaire de l'exploitation pour vérifier la véracité des modèles de transfert...

#### **Avancement de l'instruction**

Lafarge a déposé auprès des services de la DRIEE un dossier de demande d'autorisation en février 2013.

Des compléments d'information ont été demandés à Lafarge pour préciser certains aspects de la demande sollicitée. Les éléments de compléments sont en cours de rédaction pour être intégrés au dossier de demande d'autorisation qui sera mis en instruction.

. Contrainte de quitter la réunion avant son terme, Mme HERPIN souhaite intervenir pour souligner les efforts de concertation menés par Lafarge sur ses dossiers.



## **6 – VISITE SUR LE TERRAIN**

Les participants se sont rendus sur les lieux de la carrière dite « Permis 109 » à Guernes, où ils ont pu constater que les travaux de régalage de stériles et de terre végétale sont achevés, ainsi que la reconstitution des chemins ruraux et de la voie communale (route de Flicourt). Ils ont pu également longer les travaux d'aménagement final des chenaux de la frayère/zone humide et de l'aire de pompage - incendie.

La visite s'est poursuivie par un arrêt à la carrière dite « Bois de la Plaine » à St Martin la Garenne et dont les travaux préliminaires à l'extension (défrichage) ont été réalisés en novembre et décembre, dans la période autorisée par l'arrêté de défrichage.

*P.J. au présent compte-rendu :*

- copie de la présentation Powerpoint
- mesures annuelles des niveaux sonores (APAVE)
- mesures annuelles de retombées de poussières (APAVE)
- synthèse pluriannuelle du suivi ornithologique réalisée par M. Baudoin

**NB : compte-tenu de leur volume, les résultats des mesures de la qualité des eaux sont disponibles sur demande auprès de Lafarge.**

**Annexe 4 : Compte rendu 5ème Comité de pilotage – Septembre 2012**

## Compte rendu du 5<sup>ème</sup> Comité de pilotage du site Natura 2000 FR 112012 des Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny

- 28 septembre 2012, Mairie de Saint-Martin-la-Garenne -

### **Etaient présents,**

ANIOT Sabine, Service eau potable, CAMY  
ARTRU Jean-Baptiste, Responsable foncier-environnement, Lafarge Granulats  
BAUDOIN Gérard, Naturaliste,  
BEGUIN Jean-Daniel, Agriculteur,  
BERTRAND Alain, Maire, Commune de Jouy Mauvoisin  
BIEUZEN Pierre, Chargé de développement durable, EPAMSA  
BLIARD Robert, Adjoint, Commune de Guernes  
BOITEUX Laurence, Bénévole, CORIF  
BOUDET Maurice, Maire, Commune de Rolleboise  
BOURGET Bernard, Maire, Commune de Guernes  
BULOT Denis, Président, Guernes Environnement  
CHANTELAT Jean-Claude, Délégué, LPO Ile-de-France  
CHARUEL Soizic, Gestionnaire MAE, DDT 78  
CLARET Danièle, Maire adjoint, Commune de Saint-Martin-la-Garenne  
COUSIN Richard, Technicien espaces naturels, Conseil général des Yvelines  
de LAROCHEFOUCAULD Mathieu, Maire adjoint, Commune de Haute-Isle  
de MAGNITOT Etienne, Administrateur, CRPF Ile-de-France, Centre  
DEGRYSE Marie-Cécile, Chef de pôle espaces naturels, DRIEE  
FOURNEL Catherine, Maire adjoint, Commune de Saint-Martin-la-Garenne  
GALLOT Philippe, Responsable aménagement, DDT 78  
GOURIOU Daniel, Maire, Commune de Moisson  
GRAND-CHAVIN Maurice, Commission sentiers, Codérando 78  
HERMAN David, Chargée d'étude, Chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France  
HERPIN-POULENAT Dominique, Maire, Commune de Vétheuil  
JENNER Xavier, Délégué Ile-de-France, CRPF Ile-de-France, Centre  
JOLIVET Hélène, Animatrice, GAB  
KERINEC Frédéric, ATE, ONCFS  
LAIR Jean-Pierre, Chargé d'étude, CORIF  
LECRUX Nelly, Chargée de mission Natura 2000, DDT 78  
LENOIR Daniel, Agriculteur,  
LEVAVASSEUR Jennifer, Chargée de mission environnement, Conseil régional Ile-de-France  
LOISEAU Claude, Responsable agriculture, Ile-de-France environnement  
PATRIMONIO Olivier, Chargé de mission Natura 2000, DRIEE  
PROU Nicolas, Technicien de secteur, AEV  
PRZYSIECKI Céline, Chargée de mission Natura 2000, PNR du Vexin français  
REY André, Adjoint, UPBMH  
RIPAUX Guillaume, Technicien, FICEVY  
ROUX Pierre, Maire, Commune de Saint-Martin-la-Garenne  
SMANIO Jean-Luc, Directeur général adjoint, CAMY  
TABOUREL Ronan, Coordinateur, technicien, FICEVY  
THAUVIN Jean-Pierre, CSRPN

TOSITTI Arnaud, Conservateur RNR, AEV  
VIATEUR Régis, Directeur, BPAL des Boucles de Seine

### **Etaient excusés,**

ARNAL Gérard, Président, CSRPN  
DUEZ Pascal, Inspecteur des installations classées, DRIRE  
JOUY Didier, Maire, Commune de Freneuse  
Monsieur le Président, Conseil Général des Yvelines

### **Ordre du jour :**

- Rappel sur la démarche Natura 2000 et l'avancement du programme,
- point d'actualité ornithologique et présentation de l'enquête régionale sur l'Œdicnème criard,
- bilan des Mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt) souscrites,
- contrats Natura 2000 signés en 2011 et autres démarches volontaires,
- la Charte Natura 2000,
- l'évaluation des incidences Natura 2000,
- communication et Site Internet,
- programmation à venir.

Une visite de terrain était ensuite prévue sur la thématique des MAEt mises en place à Saint-Martin-la-Garenne.

Madame Françoise DESCAMPS-CROSNIER, Présidente du Comité de pilotage, accueille les participants et les remercie pour leur venue. Elle rappelle aux participants que c'est le premier comité de pilotage d'animation qui se réunit depuis la désignation de l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France (AEV) comme structure animatrice.

Après un tour de table Marco Banchi, animateur du site Natura 2000, commence la présentation en déroulant l'ordre du jour. Le document est téléchargeable à l'adresse suivante :

<http://boucledemoisson.n2000.fr/agir-pour-la-biodiversite/telechargement>

Madame PRZYSIECKI est invitée à présenter le périmètre du site Natura 2000 (ZSC) des Coteaux et boucles de Seine qui se superpose par endroits à la ZPS des Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny. Une actualité sur les dernières avancées de l'animation de la ZSC est également présentée.

Monsieur BAUDOIN, ornithologue, projette au cours de la présentation des cartes de répartition des couples nicheurs d'Œdicnème criard dans la vallée de la Seine (de Moisson à Triel-sur-Seine) depuis 2009. L'analyse de ces cartes apporte un éclairage intéressant sur la fréquentation de l'espèce des espaces alluvionnaires en bordure de Seine. Monsieur BAUDOIN remarque notamment des mouvements de population depuis la boucle de Moisson vers l'aval de la Seine alors que la boucle était connue pour sa zone unique de regroupement postnuptial.

Au cours de la présentation il est précisé que les listes d'activités, plans et projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000 (EIN) sont disponibles sur le site Internet du site Natura 2000 à l'adresse suivante:

<http://boucledemoisson.n2000.fr/agir-pour-la-biodiversite/telechargement>

## **Échanges :**

### L'île de Saint-Martin et le périmètre Natura 2000 :

Madame HERPIN-POULENAT demande si le territoire Vétheuillais de l'île de Saint-Martin a finalement été incorporé au périmètre Natura 2000 de la ZPS. En effet, cette zone ne figurait pas dans le premier arrêté de désignation du périmètre. L'animateur Natura 2000 répond qu'un nouvel arrêté corrige désormais le périmètre.

### Les espèces de la Directive « oiseaux »

De nombreux compléments d'informations sont donnés par les ornithologues du CORIF, Monsieur BAUDOIN, Monsieur CHANTELAT et Monsieur THAUVIN, sur les mœurs, habitats et état des populations des oiseaux d'intérêt communautaire présentés. Notamment, une large palette sonore des cris et chants des oiseaux concernés est présentée à la salle.

### Point sur l'Œdicnème criard, enquête régionale et situation 2012

Le cas de l'hivernage, en décembre 2011-février 2012, de deux individus est discuté. Madame HERPIN-POULENAT s'interroge sur les raisons qui ont pu pousser ces oiseaux migrateurs (en principe, tous les individus partent pour l'Espagne ou l'Afrique du Nord) à rester.

Monsieur BAUDOIN explique que les deux oiseaux ont dû trouver des conditions favorables (nourriture, température, ...). En effet, la vague de froid hivernale c'est fait sentir tardivement l'an dernier et localement les oiseaux s'étaient réfugiés dans un bois abrité. Il explique également, que sur la boucle de Guernes, les œdicnèmes n'en sont pas à leur premier coup d'essai, car déjà en 2010 ils avaient tenté d'hiverner.

Monsieur LAIR complète ces propos en expliquant que la migration est une entreprise périlleuse (épuisement, accidents de parcours,...) pour les oiseaux et que si les conditions le permettent il est plus stratégique de rester.

### Contrôle des engagements pris par les signataires de contrats Natura 2000

Monsieur LAIR s'interroge sur le respect des engagements par les signataires de contrats Natura 2000 et si il existe des contrôles pour les vérifier. Marco BANCHI, répond qu'effectivement, les signataires de contrats Natura 2000 sont tenus de respecter les engagements, pour lesquels ils reçoivent une subvention, et la conformité au cahier des charges préétabli. Il est ensuite précisé que des contrôles sont possibles par l'Agence de service de paiement (ASP).

### Communication

Le site Internet récemment créé pour le site Natura 2000 est présenté.

<http://boucledemoisson.n2000.fr>

Il est proposé à l'assemblée de créer des liens vers ce site (exemple des pages Internet des communes) et de se rapprocher de l'animateur pour que des liens soient créés depuis le site Internet Natura 2000.

La Base de loisirs de Moisson-Mousseau possède également un site Internet. Un espace dédié aux ornithologues y est prévu : « Le coin des Ornithos ». Monsieur CHANTELAT, souhaite saluer l'implication de Monsieur Martial COLAS pour le récent suivi avifaunistique qui y est publié.

### La gestion des milieux boisés et la signature des Chartes Natura 2000

Les chartes Natura 2000 de la ZPS des Boucles de Moisson, Guernes et forêt de Rosny ainsi que celle de la ZSC des Coteaux et boucles de la Seine sont présentées.

Monsieur CHANTELAT s'interroge sur les engagements des chartes qui visent le maintien des zones boisées, des arbres à pics, et les coupes forestières pratiquées dans la Réserve naturelle de Moisson par l'AEV.

Monsieur TOSITTI, conservateur de la RNR de Moisson, répond que toutes les coupes réalisées dans la réserve sont prévues par l'aménagement forestier (document obligatoire pour les forêts des

collectivités soumises au régime forestier), rédigé et exécuté par l'Office national des forêts. L'objectif de ces coupes étant la restauration de landes boisées ou des chênaies sessiliflores visées par le plan de gestion de la réserve, en cours de finalisation.

L'animateur explique que les objectifs de la Charte et leurs engagements ne s'appliquent que sur les parcelles cadastrales volontairement choisies par le signataire. De fait, toutes les parcelles forestières de la ZPS ne peuvent être soumises aux engagements de la Charte. Il ajoute également que dans le processus d'engagement du signataire, l'examen de toutes ses parcelles cadastrales est réalisé et que si certaines parcelles ne correspondent pas aux exigences de la Charte, elles ne seront pas engagées.

Une réflexion est lancée sur le maintien d'arbres vieillissants ou morts et la responsabilité du propriétaire en cas d'accident. Monsieur JENNER explique que quelque soit le propriétaire, sa responsabilité est toujours mise en cause en cas d'accident. Monsieur ROUX indique que cela crée de réels problèmes sur sa commune.

L'animateur Natura 2000 indique que ces réflexions seront prises en compte lors du démarchage des signataires forestiers de la charte et que cela pourrait être un frein à l'engagement de certains propriétaires forestiers.

#### Inquiétudes sur la fréquentation du site

Monsieur BULOT s'inquiète des fréquentations de la ZPS par les quads, 4x4, ULM et déplore l'utilisation de produits défoliants sur le site. Il demande comment ces utilisations peuvent être cadrées. L'animateur, explique que la volonté de Natura 2000 n'est pas d'interdire mais de proposer et susciter des actions en faveur des espèces et milieux d'intérêts communautaires. L'évaluation des incidences des projets permet, quant à elle, une prise en compte des contraintes écologiques des sites Natura 2000 sur lesquels se déroulent des activités humaines. L'atterrissage et le décollage d'ULM dans le site Natura 2000 et dans un périmètre tampon de 500 mètres autour du site est soumis à évaluation des incidences

L'ordre du jour étant épuisé, Madame DESCAMPS-CROSNIER clôture le comité de pilotage et remercie les participants pour leur attention et la qualité des échanges.

La suite de la journée se déroule sur les terres agricoles de Saint-Martin-la-Garenne autour d'une parcelle engagée en MAEt. Monsieur BEGUIN, agriculteur fait part de son expérience dans cette contractualisation. L'animateur Natura 2000 présente la mesure souscrite et le déroulement de l'engagement. Les débats s'articulent avec les ornithologues, DRIEE, DDT, chambre d'agriculture, conseil Régional, CAMY, autour des problématiques de contrôles, besoins écologiques des espèces, dates de paiements, suivi des engagements et itinéraires techniques.